



**DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
D'Auvergne**

**PLAN REGIONAL DE PREVENTION
ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
EN AUVERGNE
2010 - 2013**

DECEMBRE 2010

AVANT-PROPOS

Madame, Monsieur,

A l'instar de l'ensemble des régions françaises, l'Auvergne est aujourd'hui dotée d'un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui couvre la période 2010-2013.

Signe d'une véritable prise de conscience de la nécessité d'agir de manière concertée et organisée pour faire reculer le fléau qu'est l'illettrisme, ce plan régional témoigne de l'efficacité de la dynamique collective qui s'est mise en place autour de sa construction.

Lutter contre l'illettrisme, c'est refuser la fatalité de l'échec, c'est aussi accorder une place centrale aux enfants, aux jeunes et aux adultes en difficulté avec les savoirs de base, acquis indispensables au maintien de leur autonomie et à l'accomplissement de leur vie de citoyens.

Le plan de l'Auvergne est ambitieux.

Je salue l'engagement des signataires du protocole de coopération qui accompagne ce plan régional, qui témoigne d'une volonté politique affirmée de partager une stratégie globale d'intervention et de mobiliser les moyens nécessaires à sa réalisation.

J'adresse des remerciements sincères à tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, chantier présentant un caractère prioritaire au sein des services de l'Etat.

*C'est une grande cause régionale
Cordialement*

Le Préfet de région,


Patrick STEFANINI

SOMMAIRE

Avant-propos	2
1^{ère} partie : Le cadre et l'organisation	5
• Présentation de la région	6
• Définitions	8
• Le cadre législatif et institutionnel	9
• La mission régionale	10
• L'organisation territoriale	11
2^{ème} partie : La stratégie 2010-2013	15
■ Les chiffres clés	16
■ Les forces et les faiblesses	17
■ Les orientations régionales	19
1. Renforcer l'offre en matière de prévention et de formation aux savoirs de base	19
2. Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme	20
3. Optimiser la connaissance : de l'illettrisme ; des besoins des publics	21
4. Mettre en réseau et coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réponse aux besoins	22
5. Garantir un pilotage efficace du plan au niveau régional pour rendre compte des avancées	22
6. Assurer une meilleure communication et information sur la lutte contre l'illettrisme	22
■ Les actions prioritaires	23

1. Projet de plan académique de prévention de l'illettrisme
2. Etat des lieux et diagnostic de l'illettrisme en Auvergne
3. Contributions des partenaires signataires du protocole de coopération
4. Liste des structures ayant participé à la construction du plan
5. Glossaire
6. Sitographie
7. Bibliographie

1^{ère} partie

LE CADRE ET L'ORGANISATION

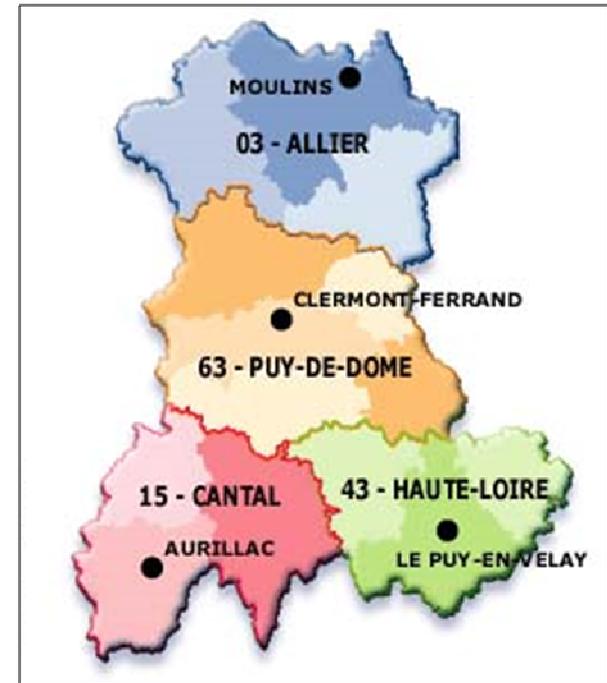
Présentation de la région

Au 1^{er} janvier 2006, la population auvergnate est de 1,34 million d'habitants¹. Avec une densité de 51 habitants au km², inférieure de plus de la moitié à celle de la France métropolitaine, l'espace urbain occupe une place de plus en plus importante : près de sept Auvergnats sur dix y vivent. Au sein de ce territoire, Clermont-Ferrand, la métropole régionale, se trouve au centre d'un vaste espace urbain allant de Vichy à Issoire regroupant 590 000 habitants en 2006, soit 44 % de la population régionale. Les autres départements ont un caractère plus rural (en particulier le Cantal et la Haute-Loire), avec parfois de faibles densités de population (26 hab/km² dans le Cantal ; 44,1 hab/km² en Haute-Loire), et sont marqués par un faible développement des réseaux de transport au détriment de la mobilité de leurs habitants.

L'Auvergne compte par ailleurs 17 Zones Urbaines Sensibles regroupant près de 5 % de la population régionale et 7 Contrats Urbains de Cohésions Sociale.²

L'Auvergne est marquée par une faible natalité ainsi qu'un net vieillissement de la population, plus accentuée qu'en moyenne dans l'ensemble des régions françaises. L'âge médian de la population régionale (42 ans) situe l'Auvergne au 3^{ème} rang des régions les plus âgées de France.

Cette structure de la répartition de la population induit des contrastes de densité humaine et d'attractivité démographique et pose le problème de l'égalité d'accès des habitants aux services de la vie quotidienne.



¹ Source : INSEE – RP1999 et RP2006 exploitations principales.

² Source : INSEE Population légale 2007

Malgré une image rurale forte, l'Auvergne reste une région de tradition industrielle vivace. L'industrie des biens intermédiaires est à l'origine de plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle régionale, grâce à la chimie-caoutchouc-plastique, représentée notamment par Michelin qui emploie 12 000 salariés en Auvergne, ainsi qu'à la métallurgie et transformation des métaux avec 15 000 salariés.

Les industries agricoles et alimentaires constituent le troisième pôle de l'industrie (14 000 salariés).

Depuis la mi-2008, l'évolution favorable de l'emploi s'est atténuée sous l'effet de la conjoncture économique morose. L'emploi salarié marchand est en repli depuis le deuxième trimestre 2008 dans tous les secteurs d'activité de la région. Le taux de chômage en Auvergne reste inférieur à la moyenne nationale mais a progressé sensiblement, passant de 6,6 % au deuxième trimestre 2008 à 8,4 % au deuxième trimestre 2009.

Définitions

L'illettrisme désigne la situation des personnes qui ont été scolarisées en France (ou en langue française) et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Pour certaines personnes, ces difficultés s'ajoutent, à des degrés divers, à une insuffisante maîtrise de compétences telles que la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres, le repérage dans le temps et l'espace.

Toutefois, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et des compétences de nature à leur permettre une intégration sociale et professionnelle, mais cet équilibre est fragile et leur vulnérabilité importante.

D'aucunes se trouvent dans des situations d'exclusion sociale.

Les compétences de base sont donc indispensables pour garantir à chaque personne des « conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle ».

Autres notions...

L'analphabétisme est la situation des personnes qui n'ont jamais été scolarisées.

Pour les nouveaux arrivants en France, qui ne parlent pas le Français, le besoin est d'acquérir le « **Français langue étrangère** ».

Source : ANLCI

Cadre législatif et institutionnel

- Loi du 29/07/1998 : inscription de la lutte contre l'illettrisme dans le code du travail (art. 24)
- La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- Cadre national de référence réalisé par l'Agence nationale de la lutte contre l'illettrisme (ANLCI), créée en 2000 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public
- Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Recommandation du Parlement et du Conseil européens du 18 décembre 2006 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Loi de mars 2006 relative à la création de l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Égalité (ACSE), dont la vocation est de concourir à la lutte contre les discriminations, l'intégration des populations immigrées et la lutte contre l'illettrisme
- Circulaire DGEFP du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle
- 2010 : La mise en œuvre du dispositif compétences clés
- Accord cadre signé le 4 février 2010 entre l'État, l'ANLCI et Pôle emploi qui porte en particulier sur la sensibilisation à l'illettrisme des conseillers de Pôle emploi
- Plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'Éducation nationale présenté en mars 2010

La mission régionale

En Auvergne, la mission régionale de lutte contre l'illettrisme a été mise en place le 1^{er} janvier 2010 à l'initiative de la Préfecture de région et de l'ANLCI afin de promouvoir une politique concertée en matière de lutte contre l'illettrisme.

Cette mission est intégrée au Pôle Cohésion sociale de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Auvergne, nouvelle entité administrative créée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit pleinement dans les politiques d'inclusion sociale et le rôle essentiel de la mission régionale consiste en la mise en cohérence de l'action de l'ensemble des services de l'Etat avec celle des collectivités territoriales et du secteur associatif.

Les travaux d'élaboration de ce Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme se sont engagés en Auvergne sous le pilotage de la Préfecture de Région.

La prise en compte des caractéristiques démographiques et socio économiques de l'Auvergne a conduit à privilégier deux thématiques dans la préparation de ce plan stratégique :

- Prévenir l'illettrisme chez les enfants et les jeunes
- Favoriser l'acquisition des savoirs de base des adultes dans l'entreprise et en recherche d'emploi

Dans un contexte de profondes mutations économiques, ces choix ont vocation à prévenir globalement l'exclusion sociale, à soutenir l'insertion socio professionnelle des publics les plus vulnérables, en situation ou présentant un risque d'illettrisme.

Une chargée de mission régionale a été nommée (0,50 ETP) le 1^{er} janvier 2010, Brigitte THEVENOT, pour assurer cette mission de coordination interministérielle. Elle représente l'ANLCI en région, auprès de l'ensemble des acteurs et assure l'interface entre la DRJSCS et la Préfecture de région. Elle travaille en étroite collaboration avec le Centre Ressource Illettrisme (CRI).

L'organisation territoriale

A l'échelle régionale

- Le comité de pilotage régional

Sous la présidence du Préfet de région, le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du plan régional.

Il est composé :

- de l'Agence Nationale de la Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI),
- du Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand ou son représentant,
- des Préfets des départements ou leurs représentants,
- des Directeurs régionaux et départementaux des services de l'Etat concernés ou leurs représentants,
- de la Direction régionale de Pôle emploi,
- de l'Agence Régionale de Santé,
- du Président du Conseil régional,
- du Président du Conseil économique et social régional,
- de l'INSEE,
- du CARIF OREF,
- du Centre Ressource Illettrisme (CRI),
- de la coordination régionale des Missions locales,
- des Présidents des Conseils généraux ou leurs représentants,
- des associations départementales des Maires,
- des organismes de Sécurité sociale,
- des organismes consulaires,
- des représentants des entreprises,
- des représentants des organisations syndicales de salariés,
- d'organismes de formation,
- des OPCA engagés en faveur de la lutte contre l'illettrisme

Il se réunit une à deux fois par an en tant que de besoin.

Son secrétariat est assuré par la chargée de mission régionale de la lutte contre l'illettrisme.

- **Les commissions thématiques**

- ❖ 1 commission thématique relative à « **la prévention de l'illettrisme chez les enfants, les jeunes et leurs familles** ».

Animée conjointement par la chargée de mission régionale et le correspondant illettrisme du Rectorat d'académie, cette commission se réunit une à deux fois par an.

Elle assure la coordination des acteurs, l'articulation entre les dispositifs et l'évaluation des actions.

- ❖ 1 commission thématique relative au « **maintien des savoirs de base en milieu professionnel** ».

Animée par la chargée de mission régionale, en lien étroit avec la DIRECCTE qui assure le pilotage du dispositif « compétences clés », cette commission est chargée de la coordination des acteurs, de l'articulation entre les dispositifs et de l'évaluation des actions. Elle se réunit une à deux fois par an.

Globalement, ces 2 commissions sont composées :

- des services régionaux et départementaux de l'Etat en charge de la politique de lutte contre l'illettrisme,
- des collectivités territoriales,
- du secteur associatif,
- des OPCA
- des organismes de formation les plus concernés (GRETA, autres...)
- d'autres organismes, de personnes qualifiées susceptibles d'apporter une expertise ou une contribution spécifique.

- **Le groupe projet régional**

Ce groupe de travail restreint au noyau dur des services régionaux de l'Etat a été mis en place en 2010 pour impulser la coordination des travaux sur l'illettrisme en Auvergne, pour suivre l'ingénierie du plan régional et constituer une instance stratégique de réflexion avec l'appui d'un cabinet extérieur (EUREVAL).

Il est composé :

- du Secrétariat général pour les Affaires régionales
- du Rectorat
- de la DRJSCS
- de la DIRECCTE
- de la DRAAF
- de la DRAC

LE DISPOSITIF COMPETENCES CLES EN AUVERGNE...

Le comité de pilotage régional dédié aux compétences clés est animé par la DIRECCTE Auvergne. Il réunit deux fois par an les acteurs pivots : les prescripteurs, les prestataires et les partenaires.

Dans les départements, voire en infra départemental, les unités territoriales de la DIRECCTE animent également des comités de pilotage sur ce dispositif.

A l'échelle départementale

- **Le Comité de pilotage départemental**

Sous la présidence du Préfet de département, le comité de pilotage est chargé du suivi des modalités de mise en œuvre et de réalisation des actions sur le territoire départemental. Il est garant de leur articulation avec les orientations du plan régional.

Il est composé de :

- l'Inspecteur d'académie
- les Directeurs départementaux des services de l'Etat concernés ou leurs représentants
- la Direction territoriale de Pôle emploi
- le Président du Conseil général ou son représentant
- l'association départementale des Maires
- les organismes de Sécurité sociale
- les organismes de formation
- les OPCA engagés en faveur de la lutte contre l'illettrisme

Ce comité se réunit une fois par an et son secrétariat est assuré par le service de l'Etat référent sur l'illettrisme désigné par le Préfet de département.

- **Le Comité technique**

Animée par le service départemental de l'Etat référent sur l'illettrisme, cette instance technique est chargée principalement :

- de coordonner à l'échelle départementale la prévention et la lutte contre l'illettrisme
- de l'évaluation des actions mises en œuvre
- de la coordination des acteurs départementaux

Le comité technique est composé :

- des services départementaux de l'Etat en charge de la politique de lutte contre l'illettrisme
- des collectivités territoriales
- du secteur associatif
- des OPCA
- des organismes de formation les plus concernés
- d'autres organismes, de personnes qualifiées susceptibles d'apporter une expertise ou une contribution spécifique.

Il se réunit une à deux fois par an en tant que de besoin.

Afin de faciliter l'organisation et le fonctionnement des instances de pilotage, les services départementaux de l'Etat en charge de la lutte contre l'illettrisme désignent un « référent illettrisme » au sein de chaque direction. Ce référent assurera la représentation des services départementaux aux différentes rencontres et instances régionales.

2^{ème} partie

LA STRATÉGIE 2010-2013

Les chiffres clés

■ Les données nationales :

- 9 % de la population française métropolitaine âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme, soit 3 100 000 personnes
- 57 % d'entre elles sont dans l'emploi
- 53 % des personnes touchées par l'illettrisme en France ont plus de 45 ans
- 49 % des personnes touchées par l'illettrisme en France vivent en zone rurale
- 74 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans

■ En Auvergne* :

- 9 % environ de la population française régionale âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme, soit **73 800 personnes**
- Parmi les personnes touchées par l'illettrisme **39 000** ont plus de 45 ans
- 4,5 % de la population de jeunes de 18-25 ans est en situation d'illettrisme, soit environ **5 500 jeunes**
- 11 % des personnes en situation d'illettrisme sont demandeurs d'emploi, soit environ **8 000 personnes**
- 24 % des jeunes de 15 ans sont des lecteurs inefficaces, soit environ **3 000 élèves**

* Les données quantitatives de l'Auvergne constituent une extrapolation des données nationales et n'ont qu'une valeur indicative de l'ampleur du phénomène sur le territoire régional.

Les forces et les faiblesses

■ Les forces :

- Un Centre Ressource Illettrisme (**CRI**), existant depuis 18 ans, outil à dimension régionale au service à la fois des décideurs institutionnels, des professionnels et du grand public, en relation avec la Chargée de mission régionale. Toutefois sa légitimité en tant que lieu de collecte et d'analyse de l'information sur l'illettrisme n'est pas encore institutionnalisée ;
- Un engagement de l'Education nationale depuis 2005 sur l'illettrisme, interrompu depuis 2007 mais qui reprend, notamment par la nomination d'un correspondant et la mise en place d'un plan de prévention illettrisme ;
- Un partenariat actif entre missions locales, organismes de formation et plus récemment avec le Rectorat sur le décrochage scolaire ;
- Des actions développées par le Conseil régional, en particulier dans le champ de l'apprentissage (contrats qualités – sections de préparation), notamment avec la DRAAF et les établissements d'enseignement agricole, en lien avec l'insertion et en partenariat avec l'Éducation nationale ; l'école de la 2^{ème} chance, les ateliers de mobilisation personnelle à destination des bénéficiaires du RSA ; l'appui des OPCA à destination des salariés non qualifiés ; les ateliers permanents personnalisés ;
- Une mobilisation des autres collectivités locales, notamment via la politique de la ville (CUCS), la politique jeunesse et la politique éducative ;
- Un investissement ancien des OPCA sur la problématique de l'illettrisme en entreprise (une démarche construite) ;
- Un tissu associatif très réactif qui travaille en réseau, notamment avec les organismes de formation ;
- Une implication positive du bénévolat ;
- Recentrage des financements de la DIRECCTE, en particulier le dispositif « Compétences clés », sur le public demandeur d'emploi.

■ Les faiblesses :

- Un manque de connaissance des acteurs entre eux et des actions qu'ils mènent ;
- Un manque de coordination et de mise en réseau interinstitutionnel pour proposer une réponse adéquate à la personne en situation d'illettrisme (manque d'approche globale) ;
- Un déficit de mobilisation de certains acteurs qui ont des compétences pour agir :
 - Les CAF sur le volet prévention et l'axe parentalité
 - Les collègues sur le volet prévention pour les adolescents
- Une absence de lisibilité des financements dédiés à la LCI ;
- La réduction des moyens et la restructuration de certains services, notamment de l'Etat, constituent un frein à la démarche de Plan régional LCI, surtout dans son volet opérationnel ;
- Un manque de maîtrise par les acteurs du phénomène de l'illettrisme (interprétations erronées, déni du problème, confusion des termes...) ;
- Un manque d'organismes de formation proposant des formations aux savoirs de base adaptées aux besoins locaux, en particulier dans les zones rurales, et à destination des demandeurs d'emploi.

Les orientations régionales

1. Renforcer l'offre en matière de prévention et de formation aux savoirs de base

Près de 3 000 élèves âgés de 15 ans en Auvergne seraient des « lecteurs inefficaces »¹...

Ce constat, qui s'inscrit dans l'ensemble des éléments quantitatifs de l'état des lieux et du diagnostic réalisé sur le territoire auvergnat, illustre et légitime la nécessité de développer l'offre en matière de prévention sur le territoire régional.

Une offre de prévention « entre les murs » et « hors les murs » des établissements de l'Education nationale serait susceptible de toucher la petite enfance, l'enfance et l'adolescence mais aussi la sphère familiale.

Le 29 mars 2010, **le ministre de l'Education nationale**² a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. Dans le cadre de ce plan, il revient à chaque académie de définir un programme d'actions, sous forme de plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, prévoyant notamment la mobilisation des cadres, la formation des enseignants et le développement d'opérations partenariales.

Chaque plan académique devra être structuré autour de deux axes : d'une part la prévention, d'autre part la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme. Ces deux axes, déclinés autour d'objectifs précis, permettront la définition d'un programme d'actions : chaque action devant être située au croisement d'un ou plusieurs objectifs et s'appuyer sur la mobilisation d'une ou plusieurs ressources pour l'atteindre.

Le plan académique de l'Auvergne est actuellement en cours d'élaboration et son ébauche constitue l'annexe n°1 du présent document (page 35).

Lorsqu'il sera finalisé, le plan académique de l'Auvergne sera porté dans son intégralité en annexe au présent document.

Les axes principaux du futur plan académique de l'Auvergne sont les suivants :

- Sensibiliser les enseignants au problème de l'illettrisme afin de faciliter le repérage des difficultés des élèves et outiller leur réflexion, leur action.

¹ Source : Etude PISA - OCDE - 2006

² Source : Rectorat d'Académie de Clermont-Ferrand

- Accompagner la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences des nouveaux programmes, afin d'aider les enseignants de toutes disciplines à intégrer dans leur enseignement la compétence « maîtrise de la langue ».
- Développer les pratiques culturelles portées par des dynamiques associant acteurs culturels et acteurs de la prévention, de la formation et de l'accompagnement

Plus de 5 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans seraient en situation d'illettrisme en Auvergne...

Si l'offre de formation aux savoirs de base concerne globalement un public adulte de salariés, de demandeurs d'emploi, de personnes en insertion, la difficulté d'apporter des réponses coordonnées ciblant les jeunes en situation d'illettrisme explique là encore que cette première orientation vise en priorité ce public.

57 % des personnes en situation d'illettrisme travaillent... Cette donnée légitime de développer l'offre de formation à destination des salariés et de sensibiliser les entreprises, via les OPCA, de manière à agir au plus près des besoins des salariés. Comment repérer ces besoins au sein des entreprises ? Comment mettre en place une ingénierie de formation adaptée à ces besoins ?

2. Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

La professionnalisation des acteurs constitue un enjeu important et transversal dans le recul de l'illettrisme qui intéresse autant la prévention que la remédiation. Pour agir efficacement contre ce fléau, une première étape consiste à bien connaître le phénomène, c'est-à-dire être en capacité de le repérer et adapter les réponses auprès des publics.

Les prescripteurs du dispositif « compétences clés », que sont les conseillers de Pôle emploi, de Cap'emploi, des Missions locales se trouvent ainsi en première ligne puisqu'ils sont en contact permanent avec les publics en difficulté d'insertion professionnelle.

Les conseillers des agences locales de Pôle emploi doivent pouvoir repérer les demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme et les orienter sur ce dispositif. En 2010, la mission régionale a sensibilisé avec l'appui du CRI une cinquantaine de conseillers (toutes les agences locales de Pôle emploi étaient représentées) au repérage de l'illettrisme.

Par ailleurs, s'agissant des 14 missions locales qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de la région, ces structures sont susceptibles d'intervenir à 3 niveaux dans le cadre de la LCI: repérage, orientation, accompagnement tout au long du parcours du jeune. L'état des lieux et le diagnostic réalisés sur la situation de l'illettrisme en Auvergne font ressortir que malgré une formation des conseillers référents au repérage de l'illettrisme, ces prescripteurs manquent de solutions pour orienter les jeunes, le plus souvent peu ou pas conscients de leurs difficultés et peu enclins à intégrer un parcours de formation.

Plus largement encore, cette question de la sensibilisation et de la professionnalisation des acteurs concerne également le champ du travail social, secteur d'activité au contact des populations les plus vulnérables et en situation de grande précarité.

3. Optimiser la connaissance : de l'illettrisme ; des besoins des publics

La diversité des territoires, des actions et des acteurs de la LCI, l'évolution des besoins des personnes en situation d'illettrisme nécessitent de se doter d'une capacité d'observation et d'analyse des besoins à l'échelle de la région.

L'observatoire est un outil qui a vocation à recenser, traiter et analyser des données, à les porter à connaissance afin de contribuer à la décision des différentes autorités sur un territoire.

L'expérience et l'expertise du CRI en matière d'illettrisme légitiment cet acteur à s'investir dans cette fonction d'observation, en phase avec la mission d'ingénierie qu'il remplit depuis de nombreuses années.

La mise en place d'un observatoire sur l'illettrisme nécessite d'instaurer un partenariat avec les institutions régionales et nationales dépositaires des principales données en la matière, lequel pourrait trouver une assise forte à travers des conventions d'objectifs.

La complexité, les contraintes liées au recueil et au traitement de données d'origines très diversifiées conduisent à envisager cette action sur une base pluri annuelle.

Ainsi, l'expertise et la mobilisation du CRI doivent permettre de faire connaître les acteurs, de développer l'échange de bonnes pratiques, de proposer des outils adaptés aux besoins repérés..

Inscrit lui-même dans un réseau national de centres ressources illettrisme, le CRI s'engage à poursuivre son action dans cette voie, à travers les missions qu'il conduit :

- de **sensibilisation et d'information** sur la problématique de l'illettrisme, auprès du grand public mais aussi des prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi), et de leurs référents ou conseillers, ainsi que des travailleurs sociaux, médiateurs, acteurs culturels...
- de **conseil**, de mise à disposition et d'animation de ressources pédagogiques au travers de deux antennes « prévenir » et « conseiller » ou sur site ;
- de **professionnalisation** des acteurs de la formation et de l'insertion, professionnels ou bénévoles ;

- d'accompagnement dans **l'ingénierie de formation** auprès des services de l'Etat, des collectivités, des OPCA ou des employeurs ;
- de **mutualisation** entre professionnels au sein d'un réseau national.

4. Mettre en réseau et coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réponse aux besoins

La mise en réseau et la coordination des acteurs relèvent d'une articulation étroite entre la mission régionale et le CRI, acteur pivot, mais aussi de manière globale des modalités de conduite de cette politique publique de lutte contre l'illettrisme.

L'enjeu essentiel est la capacité à positionner la lutte contre l'illettrisme de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques dédiées à la prévention et au maintien des savoirs de base.

Cette orientation renvoie à l'organisation territoriale qui est proposée dans la 1^{ère} partie de ce document.

5. Garantir un pilotage efficace du plan au niveau régional pour rendre compte des avancées

Le pilotage de la politique de lutte contre l'illettrisme intègre également une dimension évaluative de l'action publique, selon des modalités et des outils de suivi adaptés (Tableau de bord, indicateurs...).

La démarche d'évaluation est un passage obligé pour mesurer les avancées et permettre, à échéance du plan régional, de réajuster l'ensemble des orientations pour répondre au mieux aux besoins des publics et des territoires.

6. Assurer une meilleure communication et information sur la lutte contre l'illettrisme

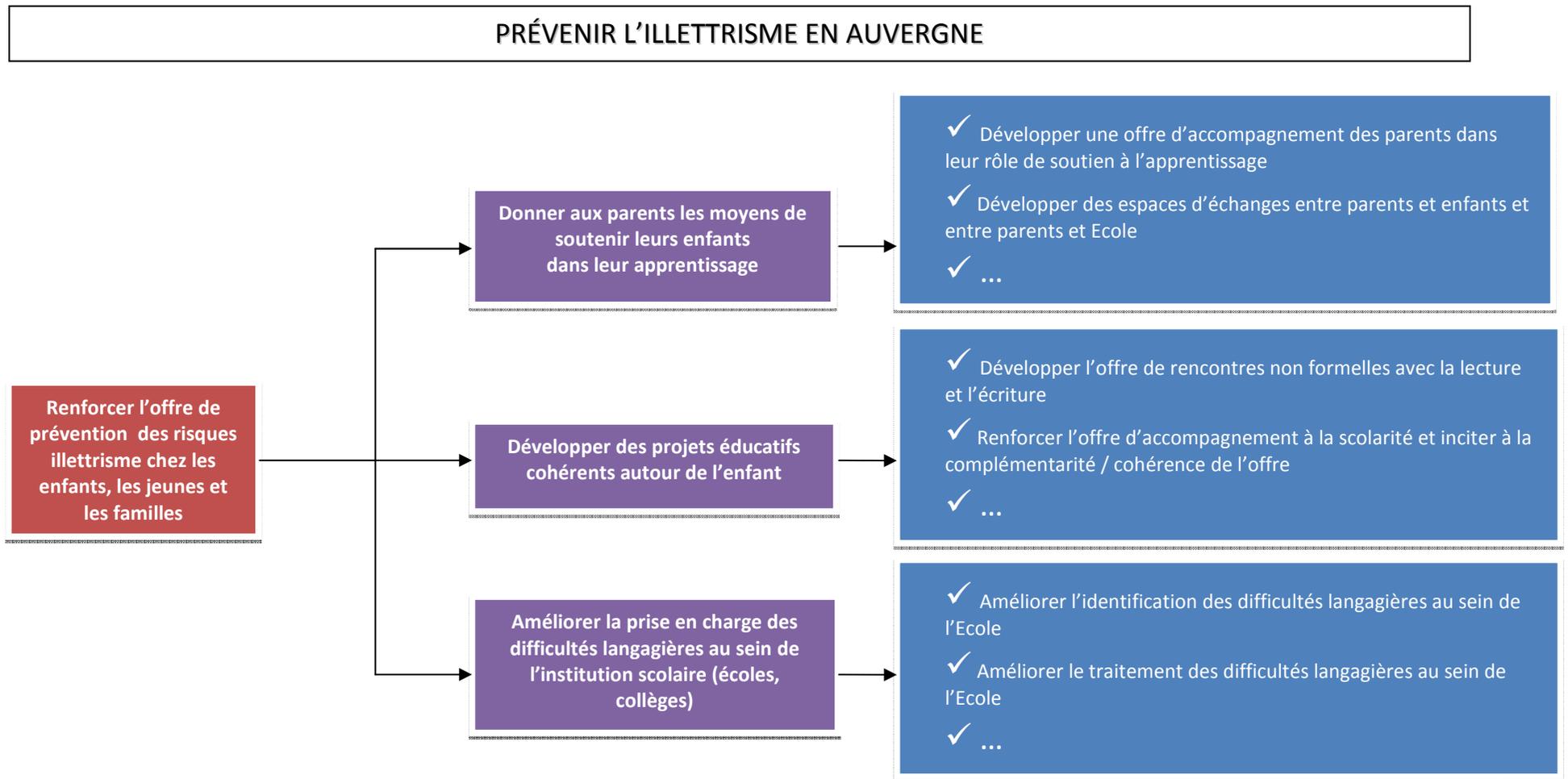
Les technologies de l'information et de la communication (TIC) seront mobilisées pour mettre en œuvre cette orientation :

- le site internet de la DRJSCS ;
- le site du CRI ;
- le site de l'ANLCI qui dédie une page à chacune des régions.

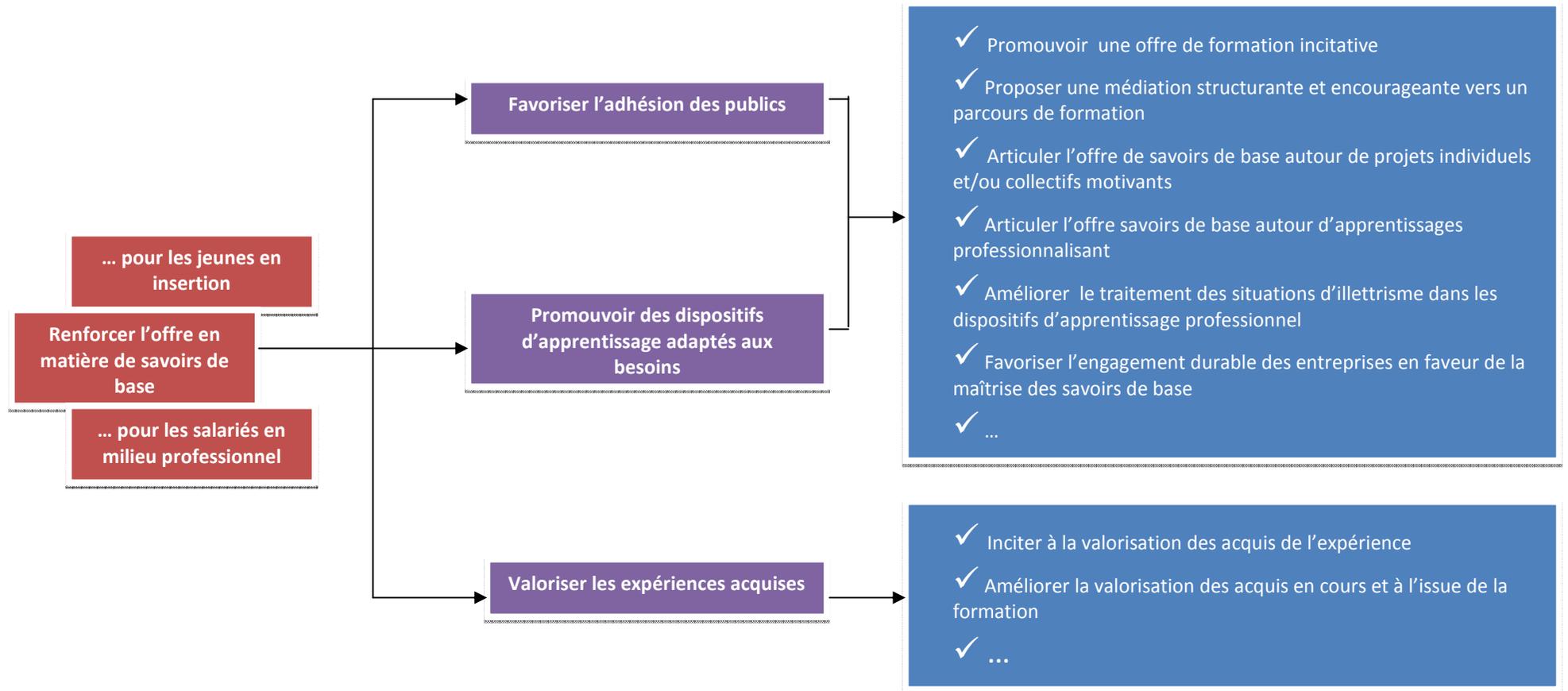
Les actions prioritaires

Ces actions ont été élaborées à partir des propositions des acteurs qui ont participé aux différentes instances de travail collectif organisées sur les 4 départements de la région et à l'échelle régionale au cours de l'année 2010.

L'état des lieux et le diagnostic (annexe 2) ont en effet permis d'engager une démarche participative, recherchant l'implication d'un volume important et représentatif d'acteurs à l'échelle régionale.



ASSURER LA MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE EN MILIEU PROFESSIONNEL



1. Renforcer l'offre en matière de prévention et de formation aux savoirs de base

Fiche action n° 1 : Orientations académiques 2011-2013	
Objectif	<i>Renforcer l'offre de prévention de l'illettrisme auprès des élèves et la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux identifier les difficultés rencontrées par les apprenants dans l'apprentissage des savoirs de base pour les pallier. ▪ Conforter les savoirs de base tout au long de la scolarité obligatoire, éviter leur érosion. ▪ Mettre en œuvre de stratégies efficaces d'apprentissage ou de « réapprentissage » de ces savoirs de base dans le cadre de la formation professionnelle initiale ou continue. 	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les enseignants au problème de l'illettrisme afin de faciliter le repérage des difficultés des élèves et outiller leur réflexion, leur action. ▪ Susciter une réflexion et des démarches communes autour des difficultés langagières au sein la formation initiale (de l'école au lycée professionnel) et avec la formation par alternance et continue (Dispositifs MGI, CFA, GRETA). ▪ Mutualiser les ressources entre acteurs. ▪ Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes afin d'aider tous les enseignants à intégrer dans leur enseignement la compétence « maîtrise de la langue. ▪ Développer les pratiques culturelles portées par des dynamiques associant acteurs culturels et acteurs de la prévention, de la formation et de l'accompagnement. ▪ Définir et mettre en œuvre des stratégies de « réapprentissage » des savoirs de base dans le cadre de l'après-scolarité obligatoire en vue d'une insertion professionnelle réussie et choisie. 	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	Rectorat
Partenaires - relais :	Corps d'inspection, conseillers pédagogiques, formateurs de CFA et de GRETA, IUFM, DRAC, associations (Le transfo, Lire et faire lire, CRI...)
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage et techniques du plan régional
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Académie
Publics concernés :	Public scolarisé dans des structures relevant de l'éducation nationale
Ressources :	
Ressources mobilisables :	Apports de la recherche - TICE - Nouveaux programmes d'enseignement et socle commun Compétences clés en formation continue
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre d'actions mises en œuvre, public concerné et bénéficiaires (accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif ...) Nombre de documents pédagogiques élaborés, nombre de mises en ligne. Suivi de cohortes.

Fiche action n° 2 : Intégrer la dimension illettrisme à l'offre globale de formation (2011)	
Objectif	<i>Mieux prendre en compte la problématique de l'illettrisme dans les dispositifs de droit commun</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Absence de lisibilité des actions de lutte contre l'illettrisme dans l'offre globale de formation en direction des jeunes. Déficit d'ingénierie de formation adaptée aux besoins des jeunes.	
Contenu de l'action :	
Cartographier les formations de droit commun dédiées aux jeunes. Travailler avec les organismes porteurs de formation de droit commun pour qu'ils intègrent mieux la problématique illettrisme.	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	Région / État
Partenaires – relais :	Rectorat – DIRECCTE - Organismes de Formation – Missions locales - CRI – Universités – OPCA – Pôle emploi
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales (CCREFP – CPRDFPE) – Comité de pilotage régional de lutte contre l'illettrisme
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	Jeunes 16-25 ans
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Compétences clés – Ateliers pédagogiques personnalisés – Apprentissage...
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures de formation dédiées aux savoirs de base suivies par le public 16-25 ans en situation d'illettrisme - Nombre d'heures de formation destinées à l'appui des jeunes en apprentissage (illettrisme) - Nombre d'heures de formation de formateurs et d'enseignants dédiées à l'illettrisme, au maintien des savoirs de base

Fiche action n° 3 : Sensibiliser et former (2011)	
Objectif	<i>Augmenter le nombre de salariés des entreprises en formation sur le maintien des savoirs de base</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Méconnaissance des salariés et des employeurs de l'appareil de formation de droit commun Prévenir les risques de licenciements Accompagner les salariés aux mutations technologiques et aux évolutions économiques des entreprises	
Contenu de l'action :	
Sensibiliser les OPCA, en particulier ceux ayant passé un accord cadre avec l'ANLCI Sensibiliser les branches professionnelles	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DIRECCTE/DRJSCS
Partenaires – relais :	ANLCI - CRI - OPCA - Organismes de Formation – Partenaires sociaux
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales existantes : à définir Comité de pilotage régional lutte contre l'illettrisme
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	Salariés des entreprises
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Fonds de la formation continue gérés par les OPCA
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	- Nombre d'heures de formation dédiées aux savoirs de base suivies par le public salarié - Nombre de bénéficiaires - Crédits utilisés

Fiche action n° 4 : Développer les compétences langagières (2011)	
Objectif	Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité et inciter à la complémentarité des acteurs
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Érosion des acquis au fil de la scolarité. Difficulté des parents et des jeunes à être acteurs de la pratique de la lecture et de l'écriture.	
Contenu de l'action :	
Mobiliser et coordonner le réseau associatif, les bibliothèques, les professionnels du livre, pour mettre en œuvre des actions complémentaires à celles de l'école sur divers axes : <ul style="list-style-type: none"> - Lire et échanger, - Faire lire, - « Rencontrer » l'univers du livre... Recenser les actions existantes, les expériences. au moyen d'un « recueil ».	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRAC / CRI
Partenaires – relais :	Conseil régional, Rectorat, Transfo, porteurs de projets...
Mode de gouvernance de l'action :	En fonction du territoire et des acteurs
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Commune ou communauté de communes.
Publics concernés :	Parents, enfants, adolescents, jeunes adultes.
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Réseau associatif et professionnels du livre Service civique (avec tutorat)
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre de projets, de personnes impliquées (présents...), nombre de sollicitations des partenaires...

2. Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

Fiche action n° 5 : Sensibiliser (2011)	
Objectif	<i>Mieux impliquer les professionnels en contact avec le public et les acteurs dans la lutte contre l'illettrisme</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Difficultés au repérage et à l'orientation des publics en situation d'illettrisme Nécessité de poursuivre et de développer la sensibilisation des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme	
Contenu de l'action :	
Organisation de nouvelles sessions de sensibilisation par champ de compétences dans un 1 ^{er} temps, voire des sessions mixtes dans un 2 ^{ème} temps. Partage des connaissances. Mise en place d'espaces collaboratifs.	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRJSCS / CRI
Partenaires – relais :	Rectorat – DIRECCTE - DRJSCS (sport/santé/loisirs) – DRAC – Collectivités locales – OPCA - OPACIF - CARIF Oref – Pôle emploi
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage et instances techniques régionales dédiées à la lutte contre l'illettrisme
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	Enseignants –Professionnels des CAF, des établissements sociaux et médico-sociaux, de la Petite enfance (PMI/crèches/RAM...), des Missions locales, de Pôle emploi, des CIO, de Cap'Emploi, des relais AIO, les prescripteurs compétences clés – les lieux culturels (Bibliothèques/musées/loisirs éducatifs et activités sportives...) – les Points conseil VAE – les Fédérations de parents d'élèves - les professionnels du champ de l'insertion, de l'intérim, de l'insertion par l'activité économique – ITSRA - IRFSSA - Bénévoles
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Dispositif Compétences clés – Fonds de la formation professionnelle des salariés -
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre de personnes sensibilisées. Nombre d'actions, de réseaux formés, de structures touchées, de participants. Nombre d'apprenants en formation.

Fiche action n° 6 : Professionnaliser (2012)	
Objectif :	<i>Professionnaliser les acteurs de la lutte contre l'illettrisme</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Nécessité de développer les compétences des professionnels et des bénévoles de la région sur la question de l'illettrisme. Favoriser la professionnalisation des formateurs.	
Contenu de l'action :	
Former des personnes relais destinées à intervenir au plus près des besoins des territoires et des publics. Repérer et adapter aux besoins le contenu des formations existantes, en prenant appui sur les référentiels de l'ANLCI et les outils des autres régions	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRJSCS / CRI
Partenaires – relais :	CRI
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales dans le champ de la formation professionnelle
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	CAF – Fédérations de parents d'élèves - École (enseignants et non enseignants) – Santé (ESMS...) – Petite enfance (PMI/crèches/RAM...) – Lieux culturels (bibliothèques/musées/loisirs éducatifs et activités sportives...) - Bénévoles
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	OPCA - CNFPT
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre de personnes formées Nombre d'actions de formation Territoires concernés

3. Optimiser la connaissance : de l'illettrisme ; des besoins des publics

Fiche action n° 7 : Mettre en place un observatoire régional de lutte contre l'illettrisme (2012)	
Objectif	<i>Renforcer la connaissance et la mesure du phénomène de l'illettrisme Assurer une meilleure communication et information sur la lutte contre l'illettrisme</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
<p>Connaissance insuffisante du phénomène de l'illettrisme sur le territoire régional. Existence probable de zones blanches, déficitaires au plan de l'action publique. Nécessité d'améliorer la complémentarité entre les dispositifs et d'éviter un risque concurrentiel. Mettre en réseau et coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme (élaboration d'un annuaire régional). Promouvoir les actions innovantes.</p>	
Contenu de l'action :	
<p>Répertorier et valoriser les bonnes pratiques par la création d'un prix de l'innovation en Auvergne. Recueillir des témoignages. Mettre en place un observatoire régional permettant de mesurer l'impact des actions de LCI, de recenser les éléments quantitatifs et qualitatifs sur le phénomène de l'illettrisme et d'en assurer la diffusion.</p>	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRJSCS Auvergne
Porteur :	CRI
Partenaires – relais :	ANLCI - Services de l'Etat – INSEE – JAPD – Rectorat – Pôle emploi – CAF – AMPA – Organismes de formation – CARIF-OREF – Associations – Collectivités territoriales
Mode de gouvernance de l'action :	Comité de pilotage régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Régional
Publics concernés :	Enfants – jeunes - adultes
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	Estimer à partir d'autres observatoires
Ressources mobilisables :	Site, statistiques et données l'ANLCI – Site internet du CRI – Crédits Etat – FSE - Collectivités territoriales - Fondations...
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes catégories de données quantifiables (INSEE – JAPD – Parcours 3 pour les Missions locales...) - Nombre de consultations du site du CRI - Evolution des réponses sur les territoires - Nombre de candidats au prix de l'innovation - Nombre de documents diffusés et mis à jour (papier et téléchargement)

4. Mettre en réseau et coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme pour une meilleure réponse aux besoins

Fiche action n° 8 : Coordonner et piloter la lutte contre l'illettrisme (2010 - 2013)	
Objectif	<i>Apporter de la lisibilité et de la cohérence à l'action publique dans la conduite de la politique de LCI en Auvergne</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Absence de plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne, à la différence des autres régions françaises. Absence de référents « illettrisme » identifiés sur les territoires départementaux au sein des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale.	
Contenu de l'action :	
Construire un cadre stratégique d'action, susceptible de constituer un guide pour l'ensemble des institutions et des services en charge du pilotage de la lutte contre l'illettrisme, de l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle régionale et départementale.	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	Préfecture de région/DRJSCS
Partenaires - relais :	Préfectures des 4 départements - DDCS 63 - DDCSPP 15, 43, 03 - DIRECCTE et unités territoriales - Rectorat d'Académie et Inspections académiques - Collectivités territoriales - Organismes de protection sociale
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales et départementales Commissions thématiques et instances techniques
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région et départements
Publics concernés :	L'ensemble des acteurs de la LCI
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	0,50 ETP (DRJSCS)
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre de réunions - Nombre de participants - Nombre de services impliqués - Manifestations diverses sur l'illettrisme

5. Garantir un pilotage efficace du plan au niveau régional pour rendre compte des avancées

Fiche action n° 9 : Suivre et évaluer (2011-2013)	
Objectif	<i>Apporter un éclairage aux acteurs sur les réalisations, les résultats et les impacts de la politique régionale de LCI</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
Le souci de rendre compte de la DRJSCS, les attentes fortes exprimées par les acteurs ayant participé à la construction du Plan Régional, la nécessité de maintenir une mobilisation vigilante au cours de la mise en œuvre du Plan requièrent une action robuste de suivi-évaluation.	
Contenu de l'action :	
<p>Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des données de contexte sur l'évolution du phénomène et les mutations des publics : voir la fiche action n° 7. - Suivi des données de réalisation du Plan : mise en place d'un tableau de bord rassemblant une sélection des indicateurs de suivi proposés pour chaque fiche action. Les indicateurs sélectionnés apportent une aide au pilotage et à la décision. Le tableau de bord est adapté aux besoins de ses utilisateurs. Il se focalise avant tout sur la gestion et la programmation du Plan. - Le tableau de bord permet de proposer un bilan régulier au comité de pilotage régional du Plan. <p>Évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ANLCI recommande la réalisation d'évaluation thématique sur des volets spécifiques du Plan. Pour la première génération du plan régional Auvergne, une évaluation thématique portant sur la mise en réseau et la sensibilisation des acteurs pourrait être envisagée en 2013. - Le mandat d'évaluation est signé par le Préfet de Région et une instance d'évaluation ad hoc est mise en place. Un cahier des charges précise les attendus de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation sont diffusés et valorisés. 	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRJSCS
Partenaires – relais :	CRI - ANLCI – Services de l'État – Collectivités territoriales – Acteurs de la LCI - INSEE
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales et départementales
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	Acteurs de la LCI et tous publics
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Expertise Suivi Évaluation interne DRJSCS et ANLCI
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Constitution, disponibilité et utilisation du tableau de bord. Production, disponibilité et consultation des rapports d'activités Portage, production et diffusion de l'évaluation thématique.

6. Assurer une meilleure communication et information sur la lutte contre l'illettrisme

Fiche action n° 10 : Informer et communiquer (2013)	
Objectif	<i>Porter à la connaissance des acteurs une information en continu sur les actions mises en œuvre</i>
Besoins et enjeux auxquels l'action répond :	
La diversité des acteurs de la LCI, l'hétérogénéité des territoires, la multiplicité des dispositifs de prévention, de maintien des savoirs de base ou connexes à la LCI nécessitent de prévoir une action de communication en continu.	
Contenu de l'action :	
Assurer l'interface avec l'ANLCI	
Pilotage de l'action :	
Pilote :	DRJSCS / CRI
Partenaires – relais :	ANLCI – Services de l'Etat – Collectivités territoriales – Acteurs de la LCI
Mode de gouvernance de l'action :	Instances de pilotage régionales et départementales Commissions thématiques et instances techniques
Champ couvert par l'action :	
Territoire concerné :	Région
Publics concernés :	Acteurs de la LCI et tous publics
Ressources :	
Coût prévisionnel du projet :	
Ressources mobilisables :	Technologies de l'information et de la communication - Médias
Suivi :	
Indicateurs de suivi envisagés :	Nombre d'articles – Nombre de consultations des sites internet – Nombre d'interventions auprès des acteurs - Documents divers

Synthèse et priorisation des actions

Intitulé de la fiche	2010	2011	2012	2013
Fiche action n°1 : Orientations académiques 2011-2013		X	X	X
Fiche action n°2 : Intégrer la dimension illettrisme à l'offre globale de formation		X	X	X
Fiche action n° 3 : Sensibiliser et former les employeurs et les salariés		X	X	X
Fiche action n° 4 : Développer les compétences langagières		X		
Fiche action n° 5 : Sensibiliser les professionnels		X		
Fiche action n° 6 : Professionaliser les acteurs			X	
Fiche action n° 7 : Mettre en place un observatoire régional de lutte contre l'illettrisme			X	
Fiche action n° 8 : Coordonner et piloter la lutte contre l'illettrisme	X	X	X	X
Fiche action n° 9 : Suivre et évaluer		X	X	X
Fiche action n° 10 : Informier et communiquer		X	X	X

ANNEXES

Le projet de plan académique

1. Le schéma de déploiement du plan académique de prévention de l'illettrisme : des orientations nationales

Le 29 mars 2010, le ministre de l'Éducation nationale a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. Dans le cadre de ce plan, il revient à chaque académie de définir un programme d'actions, sous forme de plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, prévoyant notamment la mobilisation des cadres, la formation des enseignants et le développement d'opérations partenariales.

Chaque plan académique devra être structuré autour de deux axes : d'une part, la prévention, d'autre part la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme. Ces deux axes, déclinés autour d'objectifs précis, permettront la définition d'un programme d'actions : chaque action devant être située au croisement d'un ou plusieurs objectifs et s'appuyer sur la mobilisation d'une ou plusieurs ressources pour l'atteindre.

Cadre des plans académiques

Axe 1 - La prévention de l'illettrisme

- Agir tôt et durablement dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.
 - Conforter le rôle de l'école maternelle
 - Conforter le rôle de l'école obligatoire
 - Garantir un parcours personnalisé à tous les élèves qui en ont besoin
- Mobiliser les ressources du système éducatif en académie comme au niveau national dans trois directions complémentaires :
 - Renforcer la formation
 - Développer l'innovation et la recherche
 - Accompagner le travail des enseignants

Axe 2 – Prendre en charge les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme

- Mettre en œuvre des actions afin de mieux connaître et mieux faire connaître le phénomène de l'illettrisme
- Prendre en charge les adultes en situation d'illettrisme
- Conforter le rôle de la formation professionnelle
- Mobiliser les ressources du système de formation afin de renforcer la formation des acteurs, développer l'innovation, la recherche et accompagner el travail des enseignants.

Source : Extrait du document MEN, Plans de prévention de l'illettrisme, remis lors de réunion des Correspondants académiques, 9 juillet 2010.

2. Stratégie académique

La définition d'un programme d'actions suppose en amont une connaissance aussi précise que possible de la situation académique. Cet état des lieux prendra appui sur :

- une analyse des résultats aux évaluations conduites à l'école primaire (CE1 et CM2) et au test de lecture auxquels sont soumis les jeunes de plus de 16 ans lors des JAPD ;
- un recensement aussi précis que possible des actions conduites sur les territoires, des ressources existantes.

Cette première étape est bien évidemment essentielle afin d'orienter les choix et de définir un programme d'actions pragmatique et efficient. L'élaboration de ce programme s'appuiera sur l'expertise des principaux acteurs de l'Education nationale (inspecteur de l'Education nationale du premier et du second degrés, CFC des GRETA, responsables des dispositifs d'insertion relevant de l'Education nationale) et se fera en concertation avec les principaux partenaires de l'Education nationale.

Par ailleurs, en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, des Assises académiques seront organisées les 15 et 16 décembre 2010. Il s'agira de mobiliser l'encadrement, les acteurs, les partenaires de l'Education nationale autour du Plan académique, de diffuser des pratiques qui réussissent mais aussi d'identifier des actions à construire et à mettre en œuvre sur les territoires pour répondre aux objectifs assignés au Plan.

3. Etat des lieux académique

3.1 Les résultats aux évaluations à l'école primaire.

En cours de finalisation par D. Bigay, IEN premier degré responsable des évaluations.

3.2 Les résultats au test de lecture lors des J.A.P.D

3.2.1 Quelques généralités

- En 2009-2010 (période de septembre 2009 à juin 2010), **13 763** jeunes ont passé une épreuve d'évaluation de la compréhension de l'écrit lors des JAPD.
- **1 086** ont été identifiés comme rencontrant des difficultés de lecture.
- Sur ces 1 086 jeunes, 836 étaient scolarisés et 250 non scolarisés. L'analyse qui suit ne porte que sur les jeunes scolarisés en E.P.L.E publics et en centres de formation d'apprentis, soit **54,6 % des jeunes considérés comme faibles lecteurs (593 jeunes)**.
- **Le faible lecteur est de sexe masculin** (68,12 % en 2009-2010) **et suit une formation de niveau V en lycée professionnel ou en C.F.A.**

3.2.2 Descriptif de la cohorte

- Près de 50% des élèves signalés comme faibles lecteurs sont scolarisés en lycée professionnel. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à 2005-2006 alors que le nombre d'élèves inscrits en lycées professionnels est en baisse (2005-2006 : 13 986 élèves ; 2009-2010 : 13 424 élèves). A l'inverse, la proportion d'apprentis baisse alors que le nombre total de jeunes inscrits en C.F.A augmente¹. On observe la même tendance pour les jeunes scolarisés dans d'autres structures que les lycées professionnels et CFA.

Origine scolaire	2005-2006		2009-2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Lycée professionnel	234	41,4 %	283	47,70 %
CFA	230	40,7 %	236	39,79 %
Autres	100	17,7 %	74	12,47 %
▪ Lycées	57	10,10 %	49	8,26 %
▪ Collège	29	5,14 %	14	2,36 %
▪ Fac	1	0,17 %	5	0,84 %
▪ IME	1	0,17 %	3	0,50 %
▪ Lyc. Ag	12	2,1 %	3	0,50 %
TOTAL	564	100%	593	100 %

Tableau 1 : Origines scolaires des jeunes signalés lors des JAPD

- Si la proportion de faibles lecteurs à l'échelle académique est à l'image du poids de la population scolaire des départements, on constate une progression non négligeable de ce chiffre dans l'Allier (+ 4 %). Ainsi, on compte autant de jeunes signalés comme faibles lecteurs inscrits en LP dans l'Allier que dans le Puy-de-Dôme alors que le poids de la population scolarisée en LP est quasiment identique (13,8 % dans l'Allier ; 14,7 % dans le Puy-de-Dôme). Sans vouloir extrapoler, on peut mettre ce chiffre en relation avec le taux de réussite au DNB plus faible dans l'Allier que dans les autres départements (83,7 % en juin 2010, moyenne académique, 87,8 %) et un taux d'orientation vers des formations professionnelles, après la troisième, plus élevé (45,1 % en juin 2009, moyenne académique de 41,7 %).
- Les faibles lecteurs sont, pour plus de la moitié des garçons (68,12 %), On observe un écart par rapport à cette moyenne en Haute-Loire où le pourcentage de garçons s'élève à 75,6 % ; ce qui s'explique par l'origine scolaire des jeunes identifiés comme faibles lecteurs puisqu'ils sont scolarisés pour la moitié en CFA alors qu'à l'échelle académique ce même pourcentage est de 39 %, ces CFA proposant **des formations** professionnelles qui « attirent » essentiellement des garçons (CFA des métiers du bâtiment, CFA interprofessionnel de Bains).

¹ <http://media.education.gouv.fr/file/42/0/2420.pdf> et http://media.education.gouv.fr/file/2010/02/8/chap5.7_152028.pdf

- L'analyse des profils de lecteurs montre que :
 - 34 % de ces jeunes sont capables de lecture à voix haute, ont un niveau de lexique correct mais comprennent mal ce qu'ils lisent.
 - 25 %, malgré un niveau de lexique correct, ont la lecture qui reste laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots.
 - 17,7 % ont un déficit de compréhension et, ce, sans doute en raison d'un niveau lexical très faible.
 - 22,5 % ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestent une compréhension très déficiente.

Département	Proportion de faibles lecteurs (2005-2006)	Origine scolaire (%)			Sexe (%)		Profils (%)			
		LP	CFA	Autres	G	F	1	2	3	4
Allier	31,8 (27,5)	57,1	35	7,9	68,7	31,2	18,5	17,9	31,2	32,2
Puy-de-Dôme	39,2 (42,8)	46,1	36,7	17,2	62,5	37,5	22,4	18,1	23,7	35,7
Cantal	12,5 (13,8)	40,6	47,3	12,1	71,6	28,3	20,2	13,5	28,3	37,8
Haute-Loire	16,5 (15,9)	38,8	51	10,2	75,6	24,4	32,6	19,3	16,3	31,6
ACADEMIE	100	47,7	39,7	12,4	68,1	31,8	22,5	17,7	25,4	34,2

3.2.3 Conclusions

Depuis 2005, a été mis en place un protocole Inspection académique/Etablissement/IEN IO/ Inspection Lettres-histoire. Ce protocole a pour objectif de rendre compte du suivi des élèves signalés lors des tests JAPD. Toutefois, il n'est pas toujours renseigné et connu des chefs d'établissement d'où une réactivation nécessaire de cet outil par une information systématique des acteurs de ce protocole (réunion de bassin, courrier du recteur ...)

Voir document en annexe 1

Les difficultés pointées lors du test d'évaluation de la compréhension de l'écrit lors des JAPD renvoient aux difficultés constatées en classe par les professeurs ou formateurs auprès des élèves de lycée professionnel ou des apprentis. Le travail conduit au quotidien, dans le cadre de l'application des nouveaux programmes liés à la rénovation de la voie professionnelle et de la poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, doit être un des leviers forts de l'action éducative. De même, les horaires dits « d'accompagnement personnalisé », voire des enseignements généraux liés à la spécialité, peuvent et doivent être des temps privilégiés pour remédier aux difficultés rencontrées. Enfin, la prise en charge de certains apprentis dans le cadre spécifique du CFAS est en soit une réponse aux difficultés constatées.

Enfin, on notera l'action conduite depuis plusieurs années en lycée professionnel auprès des professeurs de lettres-histoire. Ainsi, des formations spécifiques, construites à partir du travail de groupes de réflexion pilotés par l'Inspection lettres-histoire, sont organisées à l'échelle académique. Celles-ci ont pour objectif une plus grande sensibilisation aux difficultés langagières rencontrées par les apprenants afin de mieux les prendre en compte dans les pratiques de classe. Il en va de même des divers projets proposés par l'inspection pour susciter le goût de la lecture, pour lutter contre l'érosion des compétences langagières constatée en lycée professionnel. Ces projets sont conduits avec divers partenaires (Projet Escales littéraires en LP, avec l'association de développement culturel, Le Transfo et l'association des libraires indépendants par exemple). A ces projets académiques s'ajoutent de nombreuses actions conduites à l'initiative des professeurs dans leur établissement.

3.3 Recensement des actions existantes sur les territoires

En cours de finalisation

- 3.3.1 Ecole primaire**
- 3.3.2 Lycée professionnel**
- 3.3.3 Collège**
- 3.3.4 GRETA**
- 3.3.5 Dispositifs d'insertion**

4. Principaux points du Plan

4.1 Orientations académiques

Au sein de l'École, la prévention de l'illettrisme doit amener à mieux identifier les élèves dont les compétences langagières sont fragiles en raison de difficultés d'apprentissage mais également ceux dont les habiletés langagières se sont « érodées » au fil de leur scolarité et qui aujourd'hui n'ont plus un niveau de lecture suffisant pour recevoir et assimiler de nouvelles connaissances. Les difficultés que rencontrent ces élèves qui ont « désappris à lire » restent trop souvent invisibles pour les enseignants qui n'en mesurent pas les conséquences sur les processus d'apprentissage. Parallèlement, lorsque les difficultés rencontrées par les élèves sont avérées, une forme de désarroi des acteurs scolaires est souvent exprimée face aux réponses à apporter (mise en œuvre de dispositifs individualisés, de démarches et d'outils de remédiation pertinents).

La mise en place du socle commun dans les écoles, les collèges et la voie professionnelle fait de la maîtrise de la langue une des compétences essentielles que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'agit donc là d'un levier essentiel pour orienter l'action des enseignants. Au sein des classes, dans toutes les disciplines et dispositifs spécifiques (P.P.R.E, Accompagnement personnalisé, D.I.M.A, ...) des stratégies pédagogiques, des activités doivent être mises en œuvre pour favoriser l'apprentissage, la consolidation et la maîtrise des compétences langagières qui conditionnent la réussite scolaire.

A l'échelle académique, trois objectifs, communs aux écoles, aux collèges et à la voie professionnelle ont été à ce jour définis. Les modalités opératoires indiquées ci-dessous se devront d'être complétées et enrichies au fil du travail de concertation qui est en cours.

- Sensibiliser les enseignants au problème de l'illettrisme afin de faciliter le repérage des difficultés des élèves et outiller leur réflexion, leur action.

Modalités opératoires :

- Organisation de journées à public pluriel (professeurs des écoles, collèges, L.P, intervenants des plateformes d'insertion ...).
- Actions de formation qui s'appuient sur la mutualisation de travaux d'acteurs divers : I.U.F.M, recherche universitaire, C.R.I, G.R.E.T.A ...
- Création d'un site académique sur la « Maîtrise de la langue » (Cf. Site Lettres-Histoire : rubrique « La lecture en LP »).
- Diffusion d'informations « pratiques » et simples à mettre en œuvre dans les classes (utilisation de logiciels, de la bibliothèque sonore ...) à partir d'un espace intégré au site académique.
- Diffusion des travaux produits au niveau des groupes de travail nationaux dans le cadre du Forum des pratiques de l'ANLCI.

- Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes afin d'aider tous les enseignants à intégrer dans leur enseignement la compétence « maîtrise de la langue ».

Modalités opératoires :

- Constitution d'un groupe académique de travail sur le thème de la « Maîtrise de la langue » réunissant des inspecteurs du premier et second degrés de disciplines afin de dégager des pistes de travail sur « Lire et écrire dans toutes les disciplines ».
- Organisation de journées de réflexion pilotées par l'inspection pédagogique sur cette thématique avec un public pluriel à l'échelle des bassins (professeurs des écoles, collèges, LP...).
- Inscription au PAF d'actions sur cette thématique.

- Développer les pratiques culturelles portées par des dynamiques associant acteurs culturels et acteurs de la prévention, de la formation et de l'accompagnement

Modalités opératoires :

- Mobilisation des acteurs culturels (bibliothèques, libraires, monde de l'édition ...) autour de projets qui mettent en scène la lecture, l'écriture (ex. : escales littéraires en lycée professionnel)
- Mise en place et développement de partenariats et d'interactions - culture - éducation - formation - à différents niveaux (ex. : partenariat avec le Transfo dans le cadre du projet Escales littéraires...)
- Mutualisation des expériences menées dans les classes à partir du site académique.

Il semblerait pertinent de décliner ces objectifs qui s'adressent aux acteurs de la formation initiale, aux acteurs de l'insertion et de la formation continue relevant de l'Education nationale, soit la M.G.I et les G.R.E.T.A. Le plan de prévention de l'illettrisme défini par Luc CHATEL évoque du reste explicitement cela en faisant de la détection de l'illettrisme après la scolarité obligatoire et de la remédiation à l'illettrisme des adultes des axes prioritaires de travail.

- La M.G.I : dans le prolongement des audits réalisés sur les onze plateformes d'insertion en 2009-2010 et des préconisations rédigées, les dispositifs C.I.P.P.A qui accueillent des jeunes sortis du système scolaire et engagés dans des parcours d'insertion se doivent d'orienter leurs actions en s'appuyant sur les exigences du socle commun de connaissances et de compétences. La maîtrise de la langue doit donc, dans ce cadre, être prise en compte.
- Les G.R.E.T.A : ils proposent des parcours de formation pour des publics dits « illettrés » et disposent donc de ressources, de formateurs pouvant enrichir le travail et la réflexion conduite à l'échelle académique. Par ailleurs, dans le cadre de la « réorientation » de leur offre de formation autour des compétences clés (groupe de travail national), des modules de formation sur la maîtrise de la langue doivent être définis ; ce qui peut, là encore, être objet d'échanges et de mutualisation avec la formation initiale.

L'état des lieux et le diagnostic

Les données statistiques en matière d'illettrisme sont issues des systèmes d'information d'un ensemble d'acteurs mobilisés et comprennent :

- Les chiffres de l'ANLCI concernant l'Auvergne ;
- Les chiffres du Ministère de la Défense (Bureau du Service national), organisateur de la journée d'appel et de préparation à la défense (région et départements) ;
- Les chiffres de l'Education nationale : données collectées sur un dispositif mis en place depuis 2 ans complémentaires aux résultats des JAPD (test « Quel lecteur je suis » pour les élèves entrant en lycée professionnel) - données démographiques ;
- Les données IRILL de la DIRECCTE ;
- Les données du CARIF-OREF Auvergne : données économiques, par secteur (diagnostic territorial de l'emploi par secteur d'activité et par territoire) et offre de formation ;
- Les données du CRI Auvergne ;
- Les données des OPCA et des missions locales.

Des données et des appréciations plus qualitatives (*), qui viennent compléter ces éléments quantitatifs, ont été collectées à partir des observations des acteurs de terrain sur les besoins recensés, c'est-à-dire à partir de leur perception des besoins d'un point de vue professionnel :

- lors des entretiens avec les acteurs clés
- au cours de commissions thématiques départementales
- au cours de 2 séminaires de travail organisés par la mission régionale.

Ces entretiens et ces instances techniques de travail ont permis de recenser la connaissance du phénomène illettrisme, les besoins en matière de lutte contre l'illettrisme, les actions entreprises, les partenariats mobilisés et les perspectives pour l'avenir sur le champ d'intervention considéré.

(*) Source : Cabinet EUREVAL

Ils ont été déterminants dans le choix et la priorisation des orientations régionales.

La méthode d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic de l'illettrisme en Auvergne a ainsi privilégié une approche participative pour :

- ⇒ donner de la robustesse aux résultats fondés sur différents points de vue et types de données
- ⇒ faciliter l'adhésion des acteurs concernés aux futurs objectifs du plan régional

Des éléments propres à cet état des lieux/diagnostic viendront enrichir la présentation des orientations régionales.

Les acteurs, les actions

- **La prévention** comprend les actions « situées en amont pour créer des conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter des difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme » (cadre national de référence ANLCI, 2003). Elles contribuent à la maîtrise de la langue française, à l'accès à l'écriture et à la lecture en faveur des enfants, des adolescents et de leurs familles.
- **La formation** comprend les actions de formation en savoirs de base pour les jeunes et les adultes. « Elle intervient quand une situation est installée (...). Il s'agit d'aider les personnes et de trouver avec elles des solutions pour remettre en route les processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des autres compétences de base » (cadre national de référence ANLCI, 2003).
- **L'appui aux acteurs** est une thématique transversale aux deux premières. Il comprend le champ de la communication, de la sensibilisation, de l'ingénierie, de la coordination, ainsi que la professionnalisation (formation des intervenants - salariés et bénévoles).

La lutte contre l'illettrisme est une politique publique transversale à l'ensemble des champs de l'action publique. Elle s'inscrit à la fois dans le cadre des politiques de développement économique et d'inclusion sociale, ce qui amène à identifier en Auvergne trois catégories d'acteurs :

- Les **financeurs** : ceux qui financent les actions ou participent aux actions en tant que commanditaires.
- Les **personnes relais** sont les intermédiaires entre le public et les opérateurs (prescripteurs ou autres).
- Les **opérateurs** : ceux qui mènent les actions en contact avec les publics.

■ *Les financeurs :*

◆ Les services régionaux de l'Etat

En Auvergne, comme dans chacune des régions de France, chaque service régional de l'Etat déploie ses dispositifs suivant les orientations ministérielles auxquelles il fait référence : il détermine ses catégories de publics bénéficiaires, et prévoit ses outils de pilotage, ainsi que ses propres indicateurs.

Aussi, il existe des conventions qui règlent les collaborations interministérielles et des partenariats entre certains services régionaux : JAPD/EN (élaboration des tests), DIRECCTE/Pôle emploi/ ANLCI (compétences clés) ; DRAAF/Rectorat par exemple. Ces conventions sont pour la plupart bilatérales et formalisent des partenariats conjoncturels ou des dispositifs d'actions ciblées.

En revanche, c'est au niveau de la coordination et de l'animation des services régionaux et des dispositifs qui leur sont associés qu'un déficit de régulation est constaté. On déplore l'absence d'une politique concertée et coordonnée en faveur du développement des savoirs et compétences de base en Auvergne, ainsi qu'une offre globale en matière de prévention pas toujours adaptée aux besoins des familles.

Le dispositif national Compétences clés mis en place au 1^{er} janvier 2010 constitue l'un des outils au service de la maîtrise des savoirs de base sur 14 bassins d'emplois en Auvergne. Le public cible du dispositif vise 80 % d'apprenants de niveaux V, V bis et VI : demandeurs d'emploi, jeunes de 16 à 25 ans révolus sans emploi, salariés souhaitant se former à l'insu de leur employeur, salariés en structure d'insertion par l'activité économique ou en contrats aidés. Parmi les publics dirigés sur ce dispositif, 40 % devraient être en situation d'illettrisme.

Trois prescripteurs participent au dispositif : Pôle emploi, les missions locales, Cap emploi.

Par ailleurs, le programme linguistique spécifique IRILL (Insertion Réinsertion, lutte contre l'illettrisme), arrêté depuis le 31 décembre 2009, reste toutefois en vigueur pour les détenus.

Les autres champs d'intervention correspondent aux dispositifs de repérage des publics en situation d'illettrisme tels que ceux mis en place par le Rectorat dans le cadre de la mission générale d'insertion à la MGI-EN, au cours de la JAPD (bureau du service national) ou au sein de l'administration pénitentiaire. Un appui aux acteurs est également proposé, par exemple des sessions de sensibilisation des prescripteurs tels que les conseillers des missions locales ou ceux de Pôle emploi. Le Rectorat également investi depuis 2005 sur la question de l'illettrisme, a récemment nommé un correspondant académique (dans le cadre du Plan de prévention de Luc CHATEL). Un travail plus particulier a été conduit sur la maîtrise de la compétence langagière des jeunes des lycées professionnels et sur les dispositifs d'insertion CIPPA et DIMA. En outre, des prescriptions sont données aux enseignants des lycées professionnels de la région ; tous les ans, des espaces de projets à ouverture culturelle et littéraire sont mis en place, notamment avec le Transfo, association culturelle régionale ; un travail est également mené avec le CRDP pour mettre en place des défis (sur des connaissances et du rédactionnel).

Toutefois, la plupart des actions de lutte contre l'illettrisme sont intégrées dans les dispositifs de droit commun au travers d'actions culturelles, sociales, ou de formations à l'initiative des GRETA, de la DRAC, et de la DRJSCS.

◆ Les collectivités territoriales et locales

Le Conseil régional d'Auvergne développe des actions sur son champ de compétences qui concourent à la LCI et pourraient être renforcées voire complétées dans le cadre du plan d'action régional :

- Sur le champ de la *prévention de l'illettrisme*, au titre de la politique « vie associative » :
 - Le Conseil régional subventionne l'AFEV (Cf. ci-après) à hauteur de 10 K€/an
- Sur le champ de la *formation professionnelle*, cœur de compétence du Conseil régional, deux schémas régionaux présentent les engagements de la région :
 - *Le schéma régional relatif à l'enseignement secondaire en Auvergne* (2008 - Direction de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Conseil régional) ne mentionne pas le terme « illettrisme ». Parmi ses objectifs figure néanmoins : « Contribuer à réduire significativement le nombre de jeunes sortis sans diplôme ou qualification ». C'est le cas de 5 à 6 % d'une classe d'âge aujourd'hui en Auvergne. Le texte souligne la difficulté de répondre aux besoins des jeunes en voie de décrochage en « milieu scolaire traditionnel » et met en avant des solutions sur mesure telles que pratiquées au sein du réseau des écoles de la seconde chance (E2C). Ce dispositif concerne 400 jeunes de moins de 26 ans chaque année, qui n'ont pas de diplôme. Une partie des activités proposées repose sur les savoirs de base. La région y consacre 1 M€/an et s'appuie sur les missions locales comme prescripteurs.

Par ailleurs, la Région entend privilégier ou explorer trois pistes :

- 1- le soutien aux actions existantes dès lors qu'une évaluation aura permis de tirer un premier bilan des actions engagées, notamment celui du réseau E2C ;
- 2- la mise en place dans chaque COTEF d'un réseau de soutien aux jeunes en difficultés. Hors de tout modèle unique, la Région incite l'ensemble des acteurs impliqués dans ce type de soutien (les établissements scolaires, les associations, les organismes d'insertion) à poser un premier diagnostic sur l'ensemble des moins de 25 ans en situation de rupture. Chaque territoire proposera un projet d'action sur 3 ans que la Région soutiendra en complémentarité avec les actions conduites par l'État. La Région s'attachera à faire vivre les échanges et à capitaliser les avancées.
- 3- Le soutien aux expérimentations qui s'inscriront dans des attentes des territoires.

- *Le schéma régional de l'apprentissage 2008-2013 (Direction de la Formation professionnelle et de l'apprentissage)* note une évolution des profils des apprentis avec une augmentation « de la proportion de jeunes qui se présentent en entrée de formation avec des difficultés scolaires particulièrement lourdes ». L'objectif 3.1 (décrit p. 50) doit permettre de répondre à cet enjeu : « Mettre l'ingénierie pédagogique au service de l'individualisation des parcours » qui est décliné de la façon suivante :
 - « Systématiser » le repérage des profils ayant des besoins spécifiques et la construction de propositions de parcours individualisées.
 - Installer des habitudes de réflexion pédagogique commune aux CFA de la Région, notamment sur les questions d'autoformation, de formation à distance, et d'ENT.
 - « Régionaliser » les pratiques sur le soutien scolaire, aujourd'hui assumé par les CFA de façon individuelle.
 - Pour les CFA, disposer d'un matériel informatique à jour et suffisant.
 - Mener des expérimentations dans quelques CFA sur les Espaces Numériques de Travail (ENT) d'une part, afin d'identifier les conditions de faisabilité et de réussite d'une généralisation à tous les établissements, et sur la formation ouverte et à distance d'autre part. »

Sur le volet apprentissage, la Région a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat et la DIRECCTE pour la période 2005-2010.

- La région finance également des Ateliers permanents personnalisés (APP) pour des jeunes en zone rurale essentiellement à hauteur de 400 K€/an. En 2008, 4 000 jeunes en ont bénéficié (soit ¼ des jeunes de moins de 26 ans en Auvergne).
- Enfin, depuis début 2010, la Région apporte son soutien, avec souplesse, aux salariés des TPE via un conventionnement avec un OPCA. 130 K€/an seront consacrés pour la formation aux savoirs de base dans le secteur de la plasturgie.

Les **Conseils généraux** (CG) exercent principalement des responsabilités dans le domaine de l'action sociale et sanitaire qui recouvre notamment l'aide sociale à l'enfance, la lutte contre l'exclusion et l'insertion sociale et professionnelle ; en matière d'éducation, ils ont la charge du fonctionnement des collèges. Ces champs cristallisent des problématiques majeures par rapport à l'illettrisme.

En Auvergne, l'état des lieux a permis d'identifier des actions connexes à la lutte contre l'illettrisme : par exemple, le CG de Haute-Loire soutient la mise en place d'oasis sociales et de chantiers-écoles qui sont susceptibles d'accueillir des publics en situation d'illettrisme.

Le CG du Puy-de-Dôme finance l'action Camion multimédia (« Souris verte ») mise en œuvre par Formacel auprès des gens du voyage sur les aires d'accueil et de stationnement (initiation à l'écrit pour les jeunes et les adultes de plus de 16 ans).

Les **collectivités locales** mettent également en œuvre des actions communes à la LCI à travers les dispositifs de la politique de la ville (volet de certains CUCS), la politique jeunesse et la politique éducative (CLAS par exemple).

■ *Les personnes relais :*

Parmi les prescripteurs, **Pôle emploi** propose des services aux demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, et aux entreprises. Dans le cadre du dispositif Compétences clés, les conseillers doivent pouvoir repérer les demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme et les orienter sur ce dispositif. Pour ce faire, le CRI a sensibilisé avec la mission régionale une cinquantaine de conseillers de Pôle emploi (toutes les antennes de Pôle emploi étaient représentées) en juin 2010 au repérage de l'illettrisme.

Par ailleurs, en Auvergne, les 14 **missions locales** accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Dans le cadre de la LCI, les missions locales ont 3 champs d'intervention : Repérage, Orientation, Accompagnement tout au long du parcours du jeune. Les entretiens menés et les commissions thématiques départementales font ressortir que malgré une formation des conseillers référents au repérage de l'illettrisme, ces prescripteurs manquent de solutions pour orienter les jeunes, le plus souvent pas conscients de leur situation d'illettrés et peu enclins à se former à nouveau, vers des dispositifs de formation adéquats. Les missions locales travaillent en partenariat avec le CRI, le Rectorat et les organismes de formation financés sur la question de la formation. Mais elles ont des partenariats beaucoup plus larges pour prendre en compte tous les champs de leur intervention.

Enfin, les **OPCA** sont engagés depuis le début des années 2000 sur la maîtrise des compétences de base des salariés en entreprise. C'est le cas notamment d'AGEFOS PME, de l'AREF-BTP, du FAF Propreté, qui ont pour certains signé des accords-cadres nationaux avec l'ANLCI. Selon les départements, ils sont plus ou moins déjà associés à la réflexion locale sur l'illettrisme : dans le Cantal par exemple, il n'y a pas d'habitude de travail avec les OPCA et les organisations professionnelles.

L'intervention des OPCA est organisée : sensibilisation des entreprises (avec le CRI notamment) ; repérage/diagnostic entreprises ; recherche d'un organisme de formation pertinent ; recherche de financements publics ; formations appliquées au poste de travail. Le point de vue des OPCA interrogés converge : l'offre de formation locale en Auvergne est insuffisamment adaptée pour le public salarié. Cette formation devrait être mieux articulée au poste de travail ; la réticence des employeurs à considérer le phénomène et à envoyer leurs salariés en formation ; le rôle utile du témoignage des personnes formées pour sensibiliser à la problématique de la LCI.

■ *Les opérateurs :*

Parmi les opérateurs, les **organismes de formation** (OF) proposent des formations en lien avec la lutte contre l'illettrisme. En Auvergne, dans le cadre du dispositif Compétences clés, les OF suivants ont été sélectionnés sur appel d'offres : les GRETA (9 sur la région), Saint-Exupéry Formation et ADREC Auvergne.

Saint-Exupéry Formation a été créé en 1992 ; c'est un organisme de formation et d'insertion professionnelle dédié particulièrement aux personnes en difficultés de langue. Il conduit des actions linguistiques et d'insertion via différents dispositifs : SPAS, atelier permanent, FLE, bilans de compétences, jardin d'insertion ... Il accueillait 418 stagiaires en 2009. La particularité de Saint-Exupéry Formation est de proposer un suivi individualisé et flexible des stagiaires. Il est un des seuls organismes de formation à travailler sur la mobilisation des publics en situation d'illettrisme, par le biais d'ateliers de modification du rapport à l'écrit et à l'apprentissage.

Les GRETA sont au nombre de 9 sur le territoire régional et dépendent de l'académie de Clermont-Ferrand. Outre le dispositif Compétences Clés, ils travaillent également en milieu pénitentiaire dans le cadre de la convention IRILL et avec les OPCA. Les GRETA accueillent environ 500 stagiaires chaque année en Auvergne.

Le CARIF OREF est en charge de l'information sur la formation, de l'appui aux acteurs de la formation et développe une mission d'observation. Il met en avant un besoin de coordination des acteurs et des actions contre l'illettrisme.

Le milieu associatif est également un opérateur clé de la lutte contre l'illettrisme en Auvergne, sur les deux volets Prévention et Maîtrise des savoirs de base, en particulier dans les zones rurales. 28 structures en Auvergne peuvent être recensées³, œuvrant sur la lutte contre l'illettrisme et susceptibles d'accueillir des bénévoles. A titre d'exemple, l'AFEV Auvergne, association qui propose un accompagnement individualisé des jeunes en difficulté scolaire (élèves du primaire, du collège et quelques élèves de lycées professionnels) par un étudiant bénévole, intervient dans le Puy-de-Dôme sur Clermont-Ferrand, Riom, Cournon, Aubière. Les étudiants de l'AFEV se sont formés à la lutte contre l'illettrisme puisque selon l'AFEV, environ 1/5^{ème} des élèves de l'école primaire et du collège qui sont suivis par l'AFEV sont en situation d'illettrisme.

Enfin, le Centre Ressources Illettrisme (CRI) en Auvergne est un support pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Association loi 1901, le CRI décline les missions suivantes :

- de **sensibilisation et d'information** sur la problématique de l'illettrisme, auprès du grand public mais aussi des prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi), et de leurs référents ou conseillers, ainsi que des travailleurs sociaux, médiateurs, acteurs culturels...
- de **conseils**, de mise à disposition et d'animation de ressources pédagogiques au travers de deux antennes « prévenir » et « conseiller » ou sur site ;
- de **professionnalisation** des acteurs de la formation et de l'insertion, professionnels ou bénévoles ;
- d'accompagnement dans **l'ingénierie de formation** auprès des services de l'Etat, des collectivités, des OPCA ou des employeurs ;
- de **mutualisation** entre professionnels au sein d'un réseau national.

³ Source : CRI Auvergne

	Prévention		Maîtrise des savoirs de base			
	DRJSCS	DRAC	DIRECCTE	DISP	RECTORAT & MGI-EN	DRAAF (SRFD)
Dispositif	Lutte contre les exclusions et l'illettrisme	Livre et Lecture	IRILL détenus Compétences clés APP EDEC	Formation aux savoirs de base en prison	Plan de prévention LCI	Insertion scolaire, sociale et professionnelle (1 axe de la loi d'orientation pour l'enseignement agricole)
Publics	Enfants, jeunes et familles Population étrangère, gens du voyage, primo-arrivants	Tout public	Demandeurs d'emploi, salarié(e)s Jeunes de 16-25 ans sans emploi Détenus	Détenus jeunes et adultes en situation d'illettrisme	Elèves de l'enseignement professionnel Jeunes + 16 ans sans qualification sortis du système scolaire moins 1 an	Jeunes (élèves et apprentis), adultes des établissements agricoles publics
Partenariats	DRAC, CAF Bibliothèques, fédérations éducation populaire MGI-EN Partenaires du PRIPI, ACSE	Administration pénitentiaire Associations, collectivités	Pôle emploi Cap Emploi Missions locales PLIE Clermont Communauté	Education nationale; Conseil régional et Conseils généraux (financements)	L'enseignement agricole, la DRAAF CRI	Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAP Rectorat Un groupe régional de pilotage (SRFD, animateurs de terrain, correspondants en établissement)
Budget	Pour 2010 > 95 K€	Voir P.Point co-pil du 29/09/10	IRILL (hors FSE) 2009 : 474,5 K€ IRILL Détenus 2010 : 286K€ CRI : 70K€ /an APP Formacel : 15,7 K€/an EDEC 2009 : FAF Propreté 18,6 K€ AGEFOS PME : 17K€		Inscrit au budget du Rectorat mais pas de lisibilité	Voir co-pil du 29/09/10
Appui aux acteurs / professionnalisation	Mission régionale de lutte contre l'illettrisme	Subvention et tutelle technique dans investissement	CRI Formation des prescripteurs des missions locales et de Pôle emploi à la LCI		Formation des enseignants Lettres-Histoire	Formation par le Rectorat des enseignants à la remédiation aux difficultés de lecture en novembre 2009 Intervention du CRI à la rentrée 2010 auprès des chefs d'établissements pour construire un partenariat et un plan d'action



Les contributions des partenaires



REÇU LE
19 NOV. 2010
SECRETARIAT PREFET

PREFECTURE DU P.
10 NOV. 2010
BUREAU DU COURRIER

Monsieur Patrick STEFANINI
Préfet de la région Auvergne
18, Bd Desaix
3033 Clermont-Ferrand cedex

La Directrice

Lyon, le 8 novembre 2010

Objet : Protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 27 octobre 2010, je voudrais vous remercier bien vivement pour le travail remarquable accompli en région Auvergne où la dynamique régionale mise en place par Brigitte THEVENOT sous votre impulsion a déjà permis de fédérer de nombreux acteurs locaux et régionaux dans des délais resserrés.

L'ANLCI était présente au 2^{ème} comité de pilotage régional et a participé aux deux journées de séminaire très productives qui se sont tenues fin octobre pour élaborer le plan d'actions qui permettra de rendre opérationnel le protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne pour 2010-2013.

Le protocole que vous avez bien voulu me transmettre et notamment la liste des signataires du plan laissent présager d'un plan régional inter-partenarial et d'une mobilisation régionale qui permettra d'enclencher une dynamique territoriale de qualité au service des personnes en situation d'illettrisme.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme continuera à apporter son appui à la chargée de mission régionale dans le cadre de la préparation et du suivi du plan. Par ailleurs, les productions de l'agence et notamment les kits du praticien seront mis à disposition des acteurs de terrain pour permettre de contribuer très concrètement à l'un des grands objectifs du plan : « renforcer l'offre en matière de prévention et de formation aux savoirs de base ».

En vous remerciant à nouveau pour l'impulsion décisive que vous donnez, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Thérèse GEFFROY

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

1, place de l'école – BP 7082 – 69348 Lyon cedex 07 – tel : 04 37 37 16 80 – fax : 04 37 37 16 81 – site internet : anlci.gouv.fr

Direction régionale de la
Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion sociale d'Auvergne

Le 9 DEC. 2010

CLERMONT-FERRAND

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION
☎ 04 73 14 76 03



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2010

**Le Secrétaire Général
de la Préfecture du Puy-de-Dôme**

à

**Monsieur le Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme**

Objet : Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Comme suite à votre courrier en date du 27 octobre 2010 relatif au Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, j'ai l'honneur de vous faire connaître mon avis sur les propositions de travail, ainsi que les points forts de l'engagement du département du Puy-de-Dôme.

1. Avis sur les propositions de travail :

Le protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne 2010-2013 porte sur les domaines suivants :

- Le renforcement de l'offre en matière de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles
- Le développement de l'offre de formation aux savoirs de base à destination des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi et des publics en insertion
- Le repérage et la connaissance des publics en situation d'illettrisme
- La sensibilisation et la professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme

En premier lieu, on peut approuver l'ensemble de ces propositions de travail qui apparaissent toutes pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Il convient, toutefois, de préciser que la proposition relative au « repérage et à la connaissance des publics en situation d'illettrisme » paraît être la priorité de ces propositions. Cet axe constitue le socle incontournable de la mise en œuvre d'une politique sur ce sujet. Il est essentiel de repérer et d'évaluer les besoins des publics pour proposer les solutions adaptées à leur situation.

En deuxième lieu, l'axe consacré au « renforcement de l'offre en matière de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles » paraît essentiel dans la perspective d'une politique de prévention des risques qui contribuera à diminuer, ou au moins à contenir, le nombre des personnes concernées par l'illettrisme.

En troisième lieu, le développement de l'offre de formation aux savoirs de base à destination des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi et des publics en insertion est une dimension importante du plan régional. Il s'agit de proposer des possibilités de remédiation de situations d'illettrisme déjà installées nécessitant une intervention auprès de publics particulièrement touchés.

En dernier lieu, la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme est un sujet transversal qui intéresse autant la prévention que la remédiation de l'illettrisme. Il s'agit d'informer les acteurs sur le coût humain et social de l'illettrisme, mais également de leur donner des outils pour faire face à un phénomène qui nécessite des approches différenciées, originales et spécialisées. Le travail avec les organismes de formation pour mieux cibler et améliorer le contenu des formations existantes est primordial. Une meilleure adaptation aux besoins des publics, tant pour les formations de droit commun que pour les compétences clés spécifiques sur l'illettrisme, est la base de la réussite des actions relevant de cette orientation.

En matière de communication, il serait sans doute opportun de relayer les campagnes nationales plutôt que de créer un dispositif régional.

Concernant la professionnalisation des prescripteurs, il convient de former les personnels chargés de la prescription au niveau de la plate-forme d'orientation vers les dispositifs d'apprentissage du français et de la lecture.

Une proposition peut être formulée à cet égard. Je rappelle que dans le cadre du programme régional pour l'intégration des populations immigrées, une plate-forme se met en place (financements sollicités auprès du Fonds européen d'intégration) pour :

- ✓ recenser l'offre de formation pour l'apprentissage du français et ses caractéristiques précises (public ciblé, critères d'admission, horaires, lieux...)
- ✓ évaluer le besoin de chaque personne orientée vers la plate-forme
- ✓ prescrire la formation la plus adaptée aux besoins de la personne
- ✓ analyser les besoins non couverts, les actions les plus pertinentes...

La mission de cette plate-forme pourrait être élargie aux actions d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes illettrées. La démarche serait identique : recenser l'offre de formation et ses caractéristiques, évaluer le besoin des personnes orientées, prescrire la formation la plus adaptée, évaluer les manques.

Les économies qui en résulteraient seraient les mêmes que dans le cadre du PRIPI : limitation du nombre de personnes ayant à connaître l'offre de formation, limitation du nombre de prescripteurs permettant d'accroître la cohérence de la prescription, réduction de la charge de travail de tous les services sociaux qui orienteraient ainsi les usagers vers la plate-forme spécialisée.

Ce double rôle de la plateforme (apprentissage du français et apprentissage de la lecture / écriture) permettra également aux services rencontrant un usager de ne pas avoir besoin de faire la différence entre les deux difficultés, qui ne sont pas faciles à dissocier de prime abord.

2. Points forts de l'engagement du département du Puy-de-Dôme :

Plusieurs administrations interviennent potentiellement sur ce sujet : l'Inspection Académique, L'U.T. de la DIRRECTE, la D.D.C.S.

Pour ce qui concerne la D.D.C.S. différentes actions ont été conduites :

- ✓ dans le cadre du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), copiloté par la CAF, une subvention de 1 200 euros a été attribuée au Centre de ressources illettrisme (C.R.I.) pour une action conduites dans les consultations de PMI dans les Combrailles (familiariser les mamans et les bébés aux livres). Cette action pourrait être reconduite en 2011.
- ✓ Dans le cadre de la politique de la ville, la lutte contre l'illettrisme apparaît au titre de la « réussite éducative » libellée de la façon suivante: encourager la maîtrise de la langue pour faciliter une insertion sociale et une réussite éducative. Ainsi, le CUCS de l'agglomération Clermontoise apporte un soutien financier au Centre de Ressources Illettrisme, qui a une vocation régionale et permet d'appeler en co-financement les collectivités. L'action qui sert de fondement à l'intervention de l'Acisé est centrée sur l'animation et l'accompagnement des pratiques à partir de l'antenne de la Gauthière principalement. Le financement de l'Etat (Acisé) est de 15 000 euros pour un coût de 22000 euros. Par ailleurs, également dans le cadre politique de la ville, le droit commun est mobilisé. Ainsi, Pôle emploi met en œuvre son dispositif des « compétences clés » pour les publics en difficulté de compréhension et d'expression écrite.
- ✓ L'accompagnement et le soutien financier de projets d'associations :
Quatre projets ont été soutenus, à hauteur de 2 500 euros :
 - « Itinéraires de lecteurs », Association des Bibliothécaires du Livradois Forez : partage de lectures dans différents lieux du territoire, par et pour tous (500 euros) ;
 - « Venue d'auteurs », Association Tant qu'Il y Aura des Livres : résidence d'auteurs-illustrateurs de littérature jeunesse à Billom avec une forte implication des artistes sur le territoire (1 500 euros) ;
 - « Gardes à vue et 48 heures du Polar à Clermont Ferrand », L'Amiral Flottant : saison culturelle sur la thématique du roman policier avec un temps fort en avril, inédit sur le département (500 euros) ;
 - « Année du conte », Jeux Toit et Moi : mise en place de formations pour les animateurs, aménagement d'un espace de lecture et interventions de professionnels sur l'accueil de loisirs organisé par cette association (500 euros).
 - Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (A.B.L.F.) : un poste F.O.N.J.E.P. pour l'animation du réseau.

Par ailleurs, le Centre de Ressources Illettrisme dispose de deux demi-postes F.O.N.J.E.P. pour l'animation du réseau, d'une part, et pour des actions de formation sur les territoires ainsi que l'animation du centre ressources, d'autre part.

✓ Mise à disposition d'outils pédagogiques :

- Participation à l'opération nationale « Prix Chronos » : diffusion des Kit Chronos (un sac à dos avec quatre livres sur la thématique de l'intergénérationnel, partenariat entre le Ministère de la Jeunesse et la Fédération Nationale de Gérontologie) dans des accueils de loisirs du département, avec un accompagnement d'une conteuse sur une journée pour la découverte ludique des livres (pris en charge par la DDCS) ;
- Mise à disposition gratuite de deux malles « Esperluette » à destination, prioritairement, des formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction et Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, afin de faire vivre aux animateurs des expériences de lecture, d'en apprécier personnellement la diversité et la richesse, de se sentir touchés en tant qu'adultes par des histoires, des illustrations. Les malles contiennent 50 livres et un livret de fiches d'animation.

Ces malles sont également empruntées par les accueils de loisirs.

Pour ce qui concerne l'Inspection Académique :

Dans le cadre des priorités d'action qui seront définies dans le Plan Régional de lutte contre l'illettrisme, l'action de l'Éducation nationale se situe dans le champ de la prévention et de l'accompagnement des élèves « en difficulté ». Le plan de prévention de l'illettrisme présenté par le ministre Luc Châtel en mars définit précisément les axes de travail qui devront être privilégiés dans les académies et structurer les actions conduites par l'Éducation nationale pour agir contre l'illettrisme.

Au sein de l'École, la prévention de l'illettrisme doit amener à mieux identifier les élèves dont les compétences langagières sont fragiles en raison de difficultés d'apprentissage mais également ceux dont les habiletés langagières se sont « érodées » au fil de leur scolarité et qui aujourd'hui n'ont plus un niveau de lecture suffisant pour recevoir et assimiler de nouvelles connaissances. Les difficultés que rencontrent ces élèves qui ont « désappris à lire » restent trop souvent invisibles pour les enseignants, qui n'en mesurent pas les conséquences sur les processus d'apprentissage. Parallèlement, lorsque les difficultés rencontrées par les élèves sont avérées, une forme de désarroi des acteurs scolaires est souvent exprimée face aux réponses à apporter (mise en œuvre de dispositifs individualisés, de démarches et d'outils de remédiation pertinents).

La mise en place du socle commun dans les écoles, les collèges et la voie professionnelle fait de la maîtrise de la langue une des compétences essentielles que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'agit donc là d'un levier essentiel pour orienter l'action des enseignants. Au sein des classes, dans toutes les disciplines et dispositifs spécifiques (Projet Pédagogique de Réussite Educative, Accompagnement personnalisé, D.I.M.A, ...) des stratégies pédagogiques, des activités doivent être mises en œuvre pour favoriser l'apprentissage, la consolidation et la maîtrise des compétences langagières qui conditionnent la réussite scolaire.

A l'échelle académique, trois objectifs, communs aux écoles, aux collèges et à la voie professionnelle ont été définis. Les modalités opératoires indiquées ci-dessous se devront d'être complétées et enrichies au fil du travail de concertation qui doit être conduit par le correspondant illettrisme de l'académie.

- Sensibiliser les enseignants au problème de l'illettrisme afin de faciliter le repérage des difficultés des élèves et outiller leur réflexion, leur action.

Modalités opératoires :

- Organisation de journées à public pluriel (professeur des écoles, collèges, Lycées Professionnels (L.P), intervenants des plateformes d'insertion ...).
- Actions de formation qui s'appuient sur la mutualisation de travaux d'acteurs divers : I.U.F.M, recherche universitaire, C.R.I, G.R.E.T.A ...
- Création d'un site académique sur la « Maîtrise de langue » (Cf. Site Lettres-Histoire : rubrique « La lecture en LP »).
- Diffusion d'informations « pratiques » et simples à mettre en œuvre dans les classes (utilisation de logiciels, de la bibliothèque sonore ...) à partir d'un espace intégré au site académique.
- Diffusion des travaux produits au niveau des groupes de travail nationaux dans le cadre du Forum des pratiques de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)

- Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes afin d'aider tous les enseignants à intégrer dans leur enseignement la compétence « maîtrise de la langue ».

Modalités opératoires :

- Constitution d'un groupe académique de travail sur le thème de la « Maîtrise de la langue » réunissant des inspecteurs des premier et second degrés de disciplines afin de dégager des pistes de travail sur « Lire et écrire dans toutes les disciplines ».
- Organisation de journées de réflexion pilotées par l'inspection pédagogique sur cette thématique avec un public pluriel à l'échelle des bassins (professeur des écoles, collèges, LP...).
- Inscription au Plan Académique de Formation d'actions sur cette thématique.

- Développer les pratiques culturelles portées par des dynamiques associant acteurs culturels et acteurs de la prévention, de la formation et de l'accompagnement

Modalités opératoires :

- Mobilisation des acteurs culturels (bibliothèques, libraires, monde de l'édition ...) autour de projets qui mettent en scène la lecture, l'écriture (Exemple : escales littéraires en lycée professionnel)
- Mise en place et développement de partenariats et d'interactions - culture - éducation - formation-, à différents niveaux (Exemple : partenariat avec le Transfo dans le cadre du projet Escales littéraires...)
- Mutualisation des expériences menées dans les classes à partir du site académique.

Il semblerait pertinent de décliner ces objectifs, qui s'adressent aux acteurs de la formation initiale, aux acteurs de l'insertion et de la formation continue relevant de l'Education nationale soit la Mission Générale d'Insertion (M.G.I.) et les G.R.E.T.A. Le plan de prévention de l'illettrisme défini par Luc Chatel évoque du reste explicitement cela en faisant de la détection de l'illettrisme après la scolarité obligatoire et de la remédiation à l'illettrisme des adultes des axes de travail.

La M.G.I. : dans le prolongement des audits réalisés sur les onze plateformes d'insertion en 2009-2010 et des préconisations rédigées, les dispositifs C.I.P.P.A, qui accueillent des jeunes sortis du système scolaire et engagés dans des parcours d'insertion se doivent d'orienter leurs actions en s'appuyant sur les exigences du socle commun de connaissances et de compétences. La maîtrise de la langue doit donc, dans ce cadre, être prise en compte.

Les G.R.E.T.A : ils proposent des parcours de formation pour des publics dits « illettrés » et disposent donc de ressources, de formateurs pouvant enrichir le travail et la réflexion conduite à l'échelle académique. Par ailleurs, dans le cadre de la « réorientation » de leur offre de formation autour des compétences clés (groupe de travail national), des modules de formations sur la maîtrise de la langue doivent être définis et constituer des objets d'échanges et de mutualisation avec la formation initiale.

Pour ce qui concerne L'U.T. de la DIRECTE :

Il ressort que le traitement du plan est davantage un sujet régional traité par la DIRECCTE car les crédits consacrés à ce sujet sont situés à ce niveau. L'unité territoriale n'intervient, par conséquent, pas dans le traitement de ce dossier.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le Secrétaire Général
de la Préfecture du Puy-de-Dôme**



Jean-Bernard BOBIN



Direction Régionale
de la Jeunesse et des Sports

22 NOV. 2010

PRÉFET DE L'ALLIER

CLERMONT-FERRAND

Préfecture

Mission interministérielle de coordination
Politique interministérielle emploi et insertion
Télécopie : 04.70.48.31.15
Courriel : mic@allier.gouv.fr

Moulins, le 17 novembre 2010

Affaire suivie par M. Ponzio
Téléphone : 04.70.48.33.84

Le Préfet de l'Allier

à

**Monsieur le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme**

A l'attention de Marc Thévenot

COPIE

Objet : Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Par courrier en date du 27 octobre 2010, vous avez sollicité mon avis d'une part, sur les axes prioritaires arrêtés au dernier comité de pilotage régional et d'autre part, sur le contenu du protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne 2010-2013.

J'ai l'honneur de vous informer que pour ma part, je n'ai pas d'observations à formuler sur les axes prioritaires fixés qu'il conviendra bien entendu de compléter par des fiches actions opérationnelles et aussi de prévoir un volet sur l'évaluation.

Pour ce qui concerne le protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne 2010-2013, il n'appelle pas de ma part d'objections.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,


Christian MICHALAK



PRÉFET DU CANTAL

Le Préfet

Aurillac, le 09 DEC. 2010

Direction régionale de la
Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion sociale d'Auvergne

Le 13 DEC. 2010

CLERMONT-FERRAND

Le Préfet du Cantal

à

Monsieur le Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy de Dôme
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion Sociale d'Auvergne
A l'attention de Madame Brigitte THEVENOT

Objet : Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Réf. : Votre lettre du 27 octobre 2010.

Par votre lettre visée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur les propositions de travail et le projet de protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne pour 2011-2013.

L'élaboration de ce plan régional est en effet indispensable, même si un certain nombre d'actions sont déjà menées par les différents partenaires. Je note, en particulier, que dans le Cantal, en matière de prévention de l'illettrisme, le milieu associatif est très actif. Il permet une offre diversifiée d'intervenants (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, association « Lire et faire lire », ...), attractive et structurée, puisque l'Education Nationale et les centres sociaux veillent à agir de concert avec les associations.

Il n'en demeure pas moins que des actions nouvelles doivent améliorer l'accès à la maîtrise des savoirs de base pour les adultes. Les axes prioritaires du plan régional répondent à ce besoin.

C'est pourquoi je ne peux qu'être très favorable, d'une part, à la hiérarchisation des priorités proposées, d'autre part, à la signature d'un protocole de coopération associant les acteurs clés locaux. Le protocole et son outil, que constituera le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, amélioreront encore la cohérence des interventions et leur lisibilité.

Le Préfet,


Marc-René BAYLE



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS
DE LA HAUTE-LOIRE

Le Puy en Velay, le 29 NOV 2010

Le Préfet

Service vie sociale Sport, jeunesse, citoyenneté
Cellule Ville – Prévention

à

Monsieur le Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme

Dossier suivi par : Pierre Mabrut
Tél. : 04 71 09 80 84
pierre.mabrut@haute-loire.gouv.fr

Objet : Formalisation d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Suite à votre courrier du 27 octobre 2010 et dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, vous trouverez, ci-après, les informations que je pense nécessaire de porter à votre connaissance.

En Haute-Loire, la lutte contre l'illettrisme a été affectée, en 2008, par l'arrêt d'activité de l'association CLISMA qui, au travers de son antenne départementale, proposait de nombreux ateliers sur l'arrondissement du Puy-en-Velay.

Depuis cette date, des initiatives locales ont vu le jour afin de pallier l'arrêt des actions portées par le CLISMA, sans forcément de coordination ni de concertation départementale.

On peut notamment citer :

- les actions des maisons de quartiers municipales/centre sociaux du Puy-en-Velay qui ont repris les ateliers proposés par le CLISMA en s'appuyant sur son réseau de bénévoles ;
- des ateliers français/langues étrangères proposés par le GRETA du Velay ;
- des actions coordonnées sur la commune de Sainte-Sigolène à l'attention de la communauté turque (en lien notamment avec le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ;
- des projets portés, sur la commune de Brioude, par le centre social Déclic et l'association Trait d'Union à l'attention des primo-arrivants.

Je peux donc dire, d'une manière générale, qu'un besoin de formation des intervenants bénévoles apparaît comme prioritaire, en référence à l'axe 2 de l'état des lieux régional ; en ce sens, la ville du Puy-en-Velay a d'ailleurs déposé un dossier auprès du Fonds Européen d'Intégration en incluant cette dimension.

Les besoins de repérages des situations, le soutien aux projets locaux et la coordination des interventions font aussi parties des attentes fortes évoquées par les partenaires.

Le Préfet,


Richard DIDIER

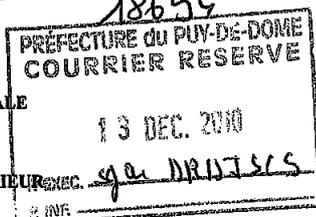
Copie à Monsieur le Directeur Régional Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale

D.D.C.S.P.P.43 - B.P. 348 - 43000 LE PUY-EN-VELAY CEDEX



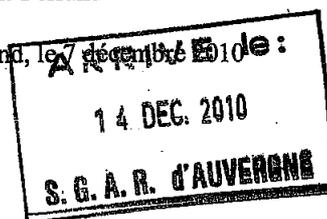
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Recteur de l'Académie,
Chancelier des Universités
à
Monsieur le Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Hôtel de la Préfecture
63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2010



Monsieur le Préfet, *Cher Patrick*

Suite à votre courrier concernant le Protocole de coopération relatif au Plan régional de Prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'Education nationale souscrit aux propositions de travaux retenus.

Cabinet du Recteur

Téléphone
04 73 99 30.14
Fax
04 73 99 30.04

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

Comme vous le savez en mars 2010, le Ministre de l'Education nationale a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. Dans le cadre de ce plan, il revient à chaque académie de définir un programme d'actions, sous forme de plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, prévoyant notamment la mobilisation des cadres, la formation des enseignants et le développement d'opérations partenariales.

Notre action s'orientera donc essentiellement autour de deux axes : d'une part, la prévention, d'autre part la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme. Ces deux axes, déclinés autour d'objectifs précis, permettront la définition d'un programme d'actions qui sera finalisé au premier trimestre 2011 :

Axe 1 - La prévention de l'illettrisme

- Agir tôt et durablement dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.
 - Conforter le rôle de l'école maternelle
 - Conforter le rôle de l'école obligatoire
 - Garantir un parcours personnalisé à tous les élèves qui en ont besoin
- Mobiliser les ressources du système éducatif en académie comme au niveau national dans trois directions complémentaires :
 - Renforcer la formation
 - Développer l'innovation et la recherche
 - Accompagner le travail des enseignants



2/2

Axe 2 – Prendre en charge les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme

- Mettre en œuvre des actions afin de mieux connaître et mieux faire connaître le phénomène de l'illettrisme
- Prendre en charge les adultes en situation d'illettrisme
- Conforter le rôle de la formation professionnelle
- Mobiliser les ressources du système de formation afin de renforcer la formation des acteurs, développer l'innovation, la recherche et accompagner le travail des enseignants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Authis

Gérard BESSON

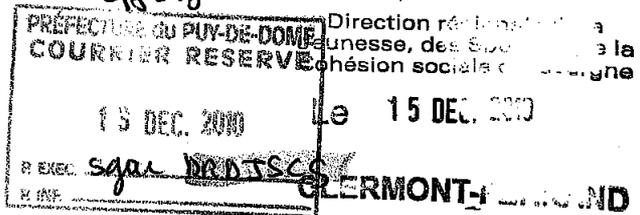
PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

Direction Générale
la Solidarité et de l'Action Sociale

Direction de l'Action Sociale Territorialisée
et de l'Insertion – Lutte Contre les Exclusions

Service Insertion

Affaire suivie par Florence MARTIN
Chef de Projet Insertion
☎ : 04.73.42.12.72
✉ : florence.martin@cq63.fr

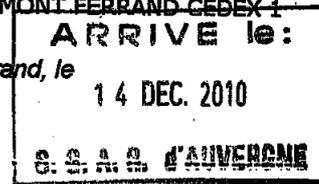


MONSIEUR PATRICK STEFANINI

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE
PREFECTURE DU PUY DE DOME
18 BOULEVARD DESAIX

63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le



Monsieur le Préfet,

Par courrier du 27 octobre, vous avez sollicité mon avis sur la proposition d'un protocole de coopération autour de la problématique de la lutte contre l'illettrisme et je vous en remercie.

Pour sa part, la collectivité départementale, dans le cadre des orientations du Programme Départemental d'Insertion, finance ou co finance plusieurs actions dédiées spécifiquement à la lutte contre l'illettrisme.

Cette problématique en tant que thématique transversale, est abordée sur l'ensemble des actions d'insertion sociale et professionnelle.

Mes services travaillent en partenariat avec les intervenants institutionnels et associatifs départementaux et régionaux tels que la DRJSCS, le CRI, Pôle Emploi.

J'accueille favorablement votre proposition qui va dans le sens de l'engagement constant du Conseil général dans la lutte contre l'illettrisme des personnes en situation précaire, bénéficiaires du rSa et minimas sociaux.

A ce propos, je souhaite qu'une précision soit apportée dans l'article 4 du document de travail relatif au protocole, à savoir « les signataires s'engagent à élaborer un programme d'action modulable sur la durée du plan régional, en fonction des besoins repérés et en cohérence avec les priorités de ce plan, ils s'engagent dans la limite des possibilités budgétaires dont ils disposent ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération *et de
mes sentiments très cordiaux*

Le Président du Conseil général

Jean-Yves GOUTTEBEL

Vu D → BT.
inf VL / CL



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

Direction
de la jeunesse et des Sports

23 NOV. 2010

CLERMONT-FERRAND

Monsieur le Préfet de la Région Auvergne
Direction Régionale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion sociale
34, rue Albert Thomas
63038 CLERMONT FERRAND cedex1

Le Puy-en-Velay, le 23 NOV. 2010

Monsieur le Préfet,

Le Président

Direction de la Vie Sociale

Tél : 04 71 07 42 82
Fax : 04 71 07 42 83
Courriel : divis@cg43.fr

N.réf. : PL/CG/Direction/11/2010

Par courrier en date du 27 octobre 2010, vous me présentez les grands axes du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme et vous me proposez la signature d'une convention de partenariat.

En réponse, compte tenu de la compétence sociale du Conseil général, je vous fais part de mon accord :

- pour participer au repérage et à la connaissance des publics en situation d'illettrisme.
- pour sensibiliser les travailleurs sociaux à la lutte contre l'illettrisme.

En effet, dans ces activités d'accompagnement social, les travailleurs sociaux repèrent des publics en situation d'illettrisme. Des actions peuvent être conduites à l'initiative du Conseil général notamment pour les bénéficiaires du RSA en complément aux actions de formation telles que le dispositif compétences clé.

Toutefois, compte tenu des contraintes financières qui pèsent à ce jour sur le département de la Haute-Loire, il ne me paraît pas envisageable que le Conseil général développe des offres de formation ou de professionnalisation des acteurs dans ce domaine.

De plus, compte tenu de la spécificité du département de la Haute-Loire (département à faible densité, population dispersée avec des problèmes de mobilité) il me semble important de développer des outils simples et utilisables même avec du bénévolat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

A
Gérard Roche

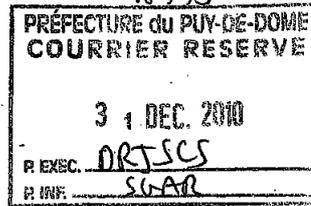
Hôtel du département
1, Place Monseigneur de Galard
BP 310 - 43011 Le Puy en Velay cedex
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cg43.fr

cantal

LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Service : Insertion
Affaire suivie par : Maryse GEORGES
Tél. : 04 71 46 20 32
Fax : 04 71 46 99 68
email : mgeorges@cq15.fr



Monsieur Patrick STEFANINI
Préfet de la Région Auvergne
18 boulevard Desaix

63033 CLERMONT-FERRAND

Aurillac, le 9 décembre 2010

Un B → BT

Monsieur le Préfet de Région,

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général du Cantal apporte son concours financier à la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme en concertation avec les services de l'Etat.

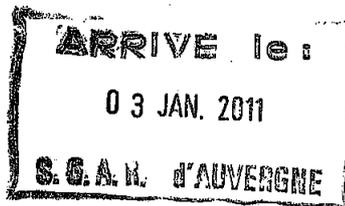
Ce dernier ciblant un public en insertion professionnelle dans le cadre des compétences clés, le Conseil Général du Cantal, en complément, soutient plus particulièrement les actions visant l'insertion sociale.

C'est ainsi que sont mises en œuvre et délocalisées sur le département des actions d'alphabétisation, « de français - langues étrangères » et d'acquisition des savoirs de base.

Des publics spécifiques, comme les gens du voyage sont également concernés. Des actions de soutien scolaire sont organisées et financées, notamment dans les centres sociaux et sur les aires des gens du voyage.

Le Conseil Général du Cantal entend poursuivre son investissement en matière de lutte contre l'illettrisme et à ce titre être signataire du protocole de coopération relatif au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne pour les années 2010 - 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de ma haute considération.



Le Président du Conseil Général,

[Signature]
Vincent DESCOEUR

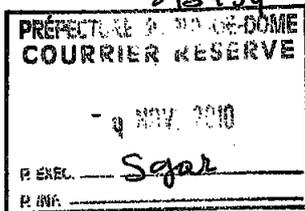
Conseil Général du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr

Chaque jour à vos côtés



pôle emploi



Monsieur Patrick STEFANINI
Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy de Dôme
18 boulevard Desaix
63000 CLERMONT FERRAND CEDEX

Clermont-Ferrand, le 05 novembre 2010

Nos réf : FT/GG/jps/2010L166

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 27 octobre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les engagements de Pôle emploi en matière de lutte contre l'illettrisme en Auvergne.

9% de la population de 16 à 65 ans est touchée par l'illettrisme en France, soit environ 78 000 personnes en Auvergne et près de 5 000 demandeurs d'emploi dans notre région. Cette situation est préjudiciable aux intéressés eux-mêmes, inégalitaire, rend leur recherche d'emploi plus difficile en raison d'une forte sélectivité sur le marché du travail. De même, les possibilités de reconversion rapides en cas de risque de licenciement ou au cours des procédures engagées s'en trouvent grandement obérées. La compétitivité des entreprises régionales à forte proportion de main d'œuvre peut également en être affectée. Enfin, l'orientation et la formation tout au long de la vie est une priorité nationale depuis la loi du 24/11/2009. En sa qualité d'établissement public chargé de l'intermédiation sur le marché du travail, Pôle emploi s'attache à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, de participer à la sécurisation des parcours professionnels.

Pôle emploi Auvergne se mobilise pour lutter contre l'illettrisme.

Au travers :

- de sa participation aux divers groupes de travail et séminaires concourant à l'élaboration du Plan régional de lutte contre l'illettrisme.
- d'une convention de partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
- de partenariats opérationnels avec la représentation régionale de l'ANLCI et du Centre Ressources Illettrisme de sensibilisation de ses conseillers à l'emploi à cette thématique et à la manière d'y remédier près de 600 agents ont ainsi bénéficié en 2010 d'une première action
- de la création d'un réseau de correspondants illettrisme dans chaque Agence locale Pôle emploi 40 Agents en Auvergne
- de la désignation d'un chargé de mission animateur de ce réseau
- du repérage et de l'orientation de bénéficiaires potentiels vers le dispositif de formation « compétences clés », plus de 600 personnes en ont d'ores et déjà bénéficié depuis le début de l'année.
- d'une action expérimentale à Clermont-Ferrand, « d'ateliers emploi », accompagnements à la recherche d'emploi financée dans le cadre du CUCS de Clermont-Fd pour les publics ciblés.

Pôle emploi Auvergne
91 avenue Edouard Michelin - 63055 CLERMONT FERRAND Cedex 9
Tél : 04 73 99 04 06 - Fax : 04 73 99 04 12





pôle emploi

Pôle-emploi Auvergne poursuivra sa mobilisation dans le cadre du plan régional de lutte contre l'illettrisme 2010-2013 par les actions suivantes :

- Elaboration du bilan de ses actions menées en 2010, au travers d'une réunion regroupant des agents référents des 4 départements d'Auvergne.
- Organisation des rencontres régionales des conseillers pôle emploi référents de la lutte contre l'illettrisme de manière à développer leurs interventions pour ce public
- Sensibilisation des sous-traitants spécialisés dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Formation des agents au travers de la formation continue, de la formation initiale ou partenariale.
- Sensibilisation des responsables de ressources humaines des entreprises en contact avec Pôle emploi Auvergne, au plan régional de lutte contre l'illettrisme.
- Sensibilisation des psychologues chargées de l'orientation et de la prescription de formation au plan régional de lutte contre l'illettrisme.
- Poursuite, sous réserve de budgets alloués dans le cadre du CUCS, de l'action « ateliers emploi », pour des personnes illettrées.
- Développement des prescriptions et accompagnement vers le dispositif « Compétences clés »
- Promotion des outils de lutte contre l'illettrisme sur son site internet
- Participation aux comités de pilotage régional.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugeriez utile,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Régional Auvergne,
Frédéric TOUBEAU

Pôle emploi Auvergne
91 avenue Edouard Michelin - 63055 CLERMONT FERRAND Cedex 9
Tél : 04 73 99 04 06 - Fax : 04 73 99 04 12



PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS D'Auvergne**

Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2009

Affaire suivie par :
Yannick BARILLET
☎ 04-73-34-91-92

Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la vie associative
d'Auvergne

à

Madame Marie-Thérèse GEFROY
Directrice de l'Agence nationale de lutte contre
l'illettrisme
1, place de l'école - BP 7082
69348 LYON CEDEX 7

S/C de Monsieur le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Objet : nomination du chargé de mission régionale de l'illettrisme à la DRJSCS Auvergne
P.J. Fiche de poste de B. Thévenot

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission de lutte contre l'illettrisme, au sein de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le nom de la personne chargée de cette mission régionale. Il s'agit de :

Madame Brigitte THEVENOT, Conseiller en cohésion sociale, spécialité « politiques sociales » qui assurera les fonctions de chargée de mission régionale dans le cadre de la DRJSCS, sur la base de sa fiche de poste, ci-jointe.

Elle assurera sa mission au sein du pôle Cohésion sociale de la D.R.D.J.S.C.S

Yannick BARILLET

Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports d'Auvergne
34, rue Albert-Thomas - 63008 Clermont-Ferrand CEDEX 1 - Tél. : 04 73 34 91 91
www.drjs-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

Liste des structures ayant participé à la construction du plan

Services régionaux et départementaux de l'Etat

- Préfecture de la région Auvergne
- SGAR
- DRAC
- Rectorat
- DRJSCS
- ARS
- Centre du service national
- DIRECCTE
- Direction interrégionale Rhône-Alpes/Auvergne des services pénitentiaires
- Direction régionale Pôle emploi
- DRAAF
- DRDFE
- INSEE
- Préfecture de l'Allier
- Secrétariat général de la Préfecture de la Haute-Loire
- Secrétariat général de la Préfecture du Cantal
- DDCS du Puy-de-Dôme
- DDCSPP de l'Allier
- DDCSPP du Cantal
- DDCSPP de la Haute-Loire
- Direction territoriale Pôle emploi Cantal/Haute-Loire
- Inspection académique du Puy-de-Dôme
- Pôle emploi du Puy-de-Dôme
- UT 63 DIRECCTE Auvergne
- Secrétariat général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
- CCI Le Puy/Yssingeaux
- UT 43 DIRECCTE Auvergne
- CCI Moulins Vichy
- UT 03 DIRECCTE Auvergne
- Education nationale l'Allier
- Inspection académique de l'Allier
- Education nationale de la Haute-Loire
- Conseil général de l'Allier
- Pôle emploi Allier
- Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier
- CCI Moulins Vichy
- PJJ du Puy-de-Dôme
- UT 15 DIRECCTE Auvergne
- Sous-préfecture de Vichy
- Inspection académique du Cantal
- Délégation départementale de la PJJ du Cantal
- Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Cantal
- Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal
- Pôle emploi d'Aurillac
- Pôle emploi de St-Flour
- Pôle emploi de Mauriac

Collectivités territoriales

- Conseil régional d'Auvergne
- Conseil général du Puy-de-Dôme
- Bibliothèque départementale de prêt 63

- Conseil général de la Haute-Loire
- Conseil général du Cantal
- Ville de Thiers
- Mairie de Clermont-Fd

Secteur Associatif

- Chantier Ecole Auvergne
- Etudes et Chantiers
- Association Avenir
- Association AFIPA
- Le Transfo
- Association des maires de la Haute-Loire
- Lire et faire lire Allier
- Ligue de l'Enseignement de l'Allier
- PEP 63
- CESR
- Ligue de l'enseignement de la Haute-Loire
- Lire et faire lire Haute-Loire
- UDAF de la Haute-Loire
- Association des maires du Cantal

- Lire Ecrire Solidarité Vichy
- Association FLAM
- Lire Ecrire Solidarité Allier
- Association AIDES Allier
- LASER 03
- Association des maires de l'Allier
- DLA Allier
- Association Partage et Travail de l'Allier
- AFAPCA
- ACART
- ANEF
- PEEP du Cantal
- FAL du Cantal

OPCA

- UNIFORMATION
- OPCALIA Auvergne
- AGEFOS-PME

Organismes de formation

- CARIF-OREF Auvergne
- ADREC Auvergne
- GRETA du Val d'Allier
- IRFSSA Moulins
- ITSRA
- GRETA de Clermont-Fd/Riom
- GRETA Nord Allier
- GRETA Dore Allier
- GRETA du Velay (dont école de la 2^{ème} chance)
- GRETA Monts du Cantal

- St-Exupéry Formation
- AFORMAC
- CRP La Mothe
- INFA Cantal
- Monts du Cantal
- FORMACCEL
- AFAPCA
- AFPA
- AGESI Cap emploi Cantal

Autres organismes

- ANLCI
- EUREVAL
- CNFPT Auvergne
- Animation régionale des Missions locales d'Auvergne
- CRI
- UPA
- Centre social Déclic
- Centre social de Chadrac
- Mission locale de Clermont-Fd
- Mission locale du Velay
- Mission locale de Brioude
- Mission locale de Moulins
- Mission locale de Vichy
- Mission locale de Montluçon
- Mission locale des Hautes terres et du Nord-Ouest Cantal
- Mission locale d'Aurillac

- Clermont Communauté
- Communauté d'agglomérations du Puy
- Foyer de Jeunes Travailleurs d'Aurillac
- RERS Haute Auvergne
- RERS Murat
- RERS Saint-Flour
- Centre social de Marmiers
- Centre social du Cap Blanc à Aurillac
- CAF du Puy-de-Dôme
- CAF de la Haute-Loire
- CAF de l'Allier
- CAF du Cantal
- MSA du Cantal
- Union régionale CFDT
- Union régionale CFE-CGC

Glossaire

ACART	Association Cantalienne Aide à la Remise au Travail	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ACSÉ	Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité	DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
AFAPCA	Association Formation Accompagnement Public Contrats Aidés	DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	EN	Éducation Nationale
AGESI	Association pour la Gestion des Services d'Insertion	ENT	Espace Numérique de Travail
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme	FAL	Fédération des Amicales Laïques
APP	Atelier Permanent Personnalisé	FLE	Français Langue Étrangère
ARS	Agence Régionale de Santé	GRETA	Groupement d'Établissements
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	IRFSSA	Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales d'Auvergne
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	IRILL	Insertion, Réinsertion, lutte contre l'Illettrisme
CESR	Conseil Économique Social Régional	ITSRA	Institut de Travail Social de la Région Auvergne
CFA	Centre de Formation d'Apprentis	IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
CG	Conseil Général	JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
CIPPA	Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance	LCI	Lutte Contre l'Illettrisme
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	MGI	Mission Générale d'Insertion
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	MSA	Mutualité Sociale Agricole
COTEF	COMités Territoriaux Emploi Formation	OF	Organisme de Formation
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique	OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
CRI	Centre Ressources Illettrisme	PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle	PEEP	Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	RERS	Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement	UPA	Union Professionnelle Artisanale
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts	UT	Unité Territoriale

Sitographie

ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr>

DRJSCS : <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr>

CRI : <http://www.cri-auvergne.org>

CARIF-OREF : <http://www.formationauvergne.com>

Ministère : <http://www.solidarite.gouv.fr>

Rectorat : <http://www.ac-clermont.fr>

Bibliographie

L'illettrisme, Mieux comprendre pour mieux agir – Geffroy Marie-Thérèse / Grasset-Morel Valérie– Ed. Les essentiels Milan – 2003

Lutter ensemble contre l'illettrisme – Lepeytre Jérôme / Parra-Ponce Emmanuelle – Paris, ED. Autrement, 2008, p. 24-26

1) RECHERCHES/RÉFLEXIONS SUR L'ILLETTRISME

Contre l'illettrisme, quelles ambitions ? : auto saisine - Clermont-Ferrand : Conseil économique et social régional, 2000. 112 p.

De l'illettrisme aujourd'hui : apports de la recherche à la compréhension et à l'action - Gilles Annie - Reims : CRDP de Champagne-Ardenne, 2003. 228 p.

De l'illettrisme en général et de l'école en particulier - Bentolila Alain - Paris : Plon, 1996. 217 p. ; Collection En général et en particulier. Titre de couverture : "De l'illettrisme et de l'école".

L'écrit, l'école et l'illettrisme - Besse Jean-Marie - Magnard, 1995. 118 p.

Horizons lecture - CRDP Nancy, 1988. 133 p.

L'Illettrisme : constats et actions - Arras : UDAF, 1992. 102 p.

Illettrisme : de l'enjeu social à l'enjeu citoyen - El Hayek Caravansérail Christiane - Paris : La Documentation Française, 1998. 298 p.

L'illettrisme : de la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte - Barré-de-Miniac Christine - PARIS CEDEX 05 : INRP, 1997. 385 p.

Illettrisme : la France cachée - Rivière Jean-Philippe / Bentolila Alain - Paris : Gallimard, Folio/Actuel, 2001, p. 66-71, 153-161

L'Illettrisme en toutes lettres : textes, analyses, entretiens, témoignages - Blind Camille-Frédérique - Charenton : Flohic, 1999. 230 p.

L'illettrisme et l'école, échec de Condorcet ? - Vogler Jean - Toulouse : Sedrap, 2001. 95 p.

Illettrisme et rapport à l'écrit - Johannot Yvonne - PUG, 1994. 217 p.

Illettrismes, quels chemins vers l'écrit ? Les actes de l'université d'été du 8 au 12 juillet 1996 - Andrieux Francis - Magnard, 1997. 360 p.

L'invention de l'illettrisme : rhétorique publique, éthique et stigmates - Lahire Bernard - Paris : La Découverte, 1999. 432 p.

Lutter contre l'illettrisme : rapport à la Ministre de l'emploi et de la solidarité et à la Secrétaire d'état à la formation professionnelle - Geffroy Marie-Thérèse - 2002, Paris : La Documentation Française, 2002. 80 p.

Parler, lire, s'affirmer, exister : prévenir et dépasser l'illettrisme, actes du colloque organisé du 15 au 17 mai 1992 / par la section sciences de l'éducation et le Labratec - Mucchielli Arlette - Nice : CRDP de Nice, 1992. 465 p.

L'illettrisme en questions - Besse Jean-Marie / De Gaulwyn Marie-Madeleine / Ginet Dominique / Lahire Bernard - Ed. Presses Universitaires de Lyon - 1992

Illettrismes - Variations historiques et anthropologiques - Fraenkel Béatrice / Albert Jean-Pierre / Baptandier-Berthier Brigitte / Bardet Marc / Bentolila Alain - Centre Georges Pompidou BPI, 1993

2) PRÉVENTION

Les livres c'est bon pour les bébés - Marie Bonnafé, éd. Hachette Editions, Paris, 2003

Eloge de la lecture - la construction de soi - Michèle Petit, éd. Belin, Paris, 2002

Les devoirs à la maison : Parents, enfants, enseignants : pour en finir avec ce casse-tête - Philippe Meirieu, éd. La découverte

Parents tous capables : pour aider efficacement son enfant - Michel Huber, éd. Hachette, Paris, 2007

Apprendre à lire à l'école - tout ce qu'il faut savoir pour accompagner l'enfant - Roland Goigoux / Sylvie Cèbe, éd. Retz, Paris, 2006

Construire une « communauté éducative » - Un partenariat famille - école - association - ouvrage collectif sous la direction de Gérard Pithon / Carole Asdith / Serge Larivée, éd. de Boeck, Perspectives en éducation et formation, Paris, 2008

L'enfant et la peur d'apprendre - Serge Boimare, éd. Dunot, Paris, 2004

3) LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME À L'ÉCOLE

Réapprendre à lire au collège : déchiffrer, décoder, raisonner - Hubat-Blanc Anne-Marie - Amiens : CRDP de l'académie d'Amiens, 2005. 176 p.

L'Enfant et les fables - Fabre Michel - Paris : PUF, 1989. 280 p.

Et voilà pourquoi ils ne savent pas lire - Huot Hélène - Paris : Minerve, 1985. 194 p.

Pour une meilleure réussite scolaire : guide des actions d'accompagnement - GPLI, 1988. 141 p. En toutes lettres ; 8. GPLI : Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, 8, av. Ségur, 75007 PARIS

L'écrit en questions : bibliographie. De la galaxie Gutenberg à l'infosphère - Guernier Marie-Cécile / Sautot Jean-Pierre / Vuillermoz Annie - Dans : Lire au lycée professionnel 056, 03/2008, p.38-42

Minorité et scolarité : le parcours tsigane. 1 - Liégeois Jean-Pierre - Toulouse : CRDP Midi-Pyrénées, 1997. 316 p.

4) ADULTES ET ILLETTRISME

Alphabétisons-nous : l'adulte et l'apprentissage de la lecture. ; 1 - Poitiers : CRDP, 1988. 201 p.

De la nécessité au plaisir de lire : Contribution à la lutte contre l'illettrisme - Diaz Violette - Poitiers : CRDP, 1989. 198 p.

Les Obstacles culturels aux apprentissages : guide des intervenants - Verbunt Gilles - Futuroscope Cedex : CNDP, 1994. 184 p.

Les représentations de l'écrit par l'adulte apprenant lecteur-scripteur : l'exemple de la copie d'écrit. Les relations écrit-oral - Balas Bernard
Dans : Spirale 044, 10/2009, p. 143-158

Qui est illettré ? Décrire et évaluer les difficultés à se servir de l'écrit - Besse Jean-Marie - Paris : Retz, 2003. 223 p.

Tsiganes et gens du voyage : du terrain à l'école : Journées de l'intégration 8-10 avril 1997 Clermont-Ferrand - Clermont Ferrand : CRDP d'Auvergne, 1998. 214 p.

5) OUTILS-EXERCICES

Savoir-lire au quotidien : apprentissage de la lecture et de l'écriture en français . 3 - Benoit-Abdelkader Odile / Thiébaud Anne - Hachette, 2005. 143 p.

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base : Valoriser les pratiques, mutualiser les expériences, développer des modes d'action efficaces : forum permanent des pratiques [DVD-vidéo] - Lyon : Agence Nationale pour la lutte contre l'illettrisme, 2005. 1 DVD PAL + 1 CD-ROM + 1 notice.

Lirebel ++ professionnel, niveau débutant [Cédérom] - Sénéchal Anne-Marie - Poitiers : Chrysis, 2005. 1 CD-ROM + 1 livre (184 p.). Français, windows 98, 2000, windows XP.

Conjugaison progressive du français avec 400 exercices - Boularès Michèle / Grand-Clément Odile - Paris : CLE, 2000. 223 p.

Dossiers d'initiation au calcul pour les cours de femmes analphabètes - Versinger Nicole - Paris : Documentation migrants, 69 p.

Exercices de soutien pour réussir - Eliade Bernard / Michard Gilbert - Dijon : CRDP Dijon, 1989. 135 p.

Guide des ressources en matière de lutte contre l'illettrisme - Marseille : CRDP, CLAP PACA, 1993. 50 p. + 6 fiches.

"La lecture partagée" : guide pédagogique et sélection de supports de lectures pour adolescents et adultes 2003 - Pelloquin Elisabeth / Keller Yannick - Poitiers : CRDP de Poitou-Charentes, 2003.

6) LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Illettré ! Ignorant ! - Garnier Fernand / Strintz Frédérique - Vif argent, 1986. 40 p.

La lettre déchirée - Balaert Ella - Flammarion, 1997. 119 p.

7) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Urgence école : le droit d'apprendre, le devoir de transmettre - Bentolila A. - Paris, Odile Jacob, 2007

Combattre l'illettrisme - Ferry Luc - Paris, Odile Jacob, 2009, p. 36-51, 54-56

Maîtrise de l'écrit : quels enjeux et quelles réponses aujourd'hui ? Actes de l'Université d'été sur l'illettrisme - Lille, 1998, Paris, L'Harmattan, Coll. Contradictions, 2000

Face à l'illettrisme. Enseigner l'écrit à des adultes - Leclercq Véronique - Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 1999, p. 54-59

Prévention de l'illettrisme - Luc Chatel - discours au Salon du livre, Paris, 29 mars 2010

L'éducation en milieu carcéral. Etats des lieux, perspectives et recommandations - Commission nationale française pour l'UNESCO, Paris, Ministère des affaires étrangères et européennes, 2009, p. 41-42, 45-46

Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense. Année 2008 - Fanny de la Haye / Jean-Emile Gombert / Jean-Philippe Rivière / Thierry Rocher - Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Note d'information n° 09-19, 2009, p. 1, 3-4

Circulaire n° 2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Illettrismes et parcours individuels - France Guérin-Pace, INSEE, Economie et statistique, n° 424-425, 2009, p. 50-52, 56-59

Illettrismes et analphabétisme dans les régions d'outre-mer - France Guérin-Pace - Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, novembre 2002, p. 9-12

Alphabétisation, littératie (littéracie), illettrisme, littérisme, ... des mots pour identifier des situations et organiser l'action publique et pédagogique in ***Littératie et alphabétisation des adultes : questions théoriques, andragogiques et didactiques - Savoirs et Formation*** - Leslie Image / Jean-Pierre Jeantheau - Hors Série n° 1, décembre 2009, p. 10-11, 14, 17-20

Aujourd'hui, l'illettrisme n'est plus contournable - Daniel Lustin - Entreprises et Carrières n° 1005, 8-14 juin 2010

Prévenir et lutter contre l'illettrisme pour rendre l'alphabétisation durable - Mamadou N'Doye - Conférence francophone préparatoire à Confintea VI, Lyon, février 2009

Faire reculer l'illettrisme. Penser une stratégie européenne ambitieuse pour prévenir l'exclusion et promouvoir l'épanouissement personnel - Union européenne - Avis du Comité des régions, 11 février 2010-12-09

Trois questions à Laurent Wauquiez - ANLCI infos, août-octobre 2009

8) [LISTE DES PRODUCTIONS ANLCI](http://www.anlci.gouv.fr/?id=editions) (en ligne à l'adresse suivante : <http://www.anlci.gouv.fr/?id=editions>)

- ***Cadre national de référence*** - septembre 2003
- ***Illettrisme : des chiffres pour éclairer des décisions*** - octobre 2010
- ***Journaux d'informations trimestriels ANLCI infos***
- ***25 kits du praticien disponibles en téléchargement*** (lien : www.fpp.anlci.fr)
- ***L'Essentiel*** - février 2008
- ***L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme*** - 2007
- ***Le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle*** - juin 2009
- ***DVD Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*** - octobre 2006
- ***Premiers échos et actes du Forum Permanent des Pratiques*** - avril 2005
- ***Guide « Prévenir et lutter contre l'illettrisme »***
- ***Référentiels et outils d'évaluation des compétences de base*** - 2005
- ***Réunir pour mieux agir*** - décembre 2002